



Rapport de la Commission des finances au Conseil communal de la Ville de Pully

Préavis No 25-2025 - Budget de l'année 2026

Commission des finances - séance du 11 novembre 2025, 17:30

Membres avec droit de vote: Nathalie Bernheim, Claudia Gämperle, Anne Schranz, Jean-Denis Briod (président), Jean-Robert Chavan (quitte avant la fin), Yves Currat (suppléant et p-v de décisions), Michel Godart, Carlos Guillen, Jean-Marie Marlétaz, André Ogay, André Stehlin, Bertrand Yersin, Roger Zimet

Membres suppléants : Guillaume Ferrasson, Paul Emile Marchand, Stephan Margelish

Excusés : Cynthia Illi, Leo Ferrari

Représentants de l'exécutif :

Municipalité : Gil Reichen
Administration : Claude-Alain Chuard, Sébastien Cornuz, Carole Schwander, Thomas Nawotka

1. Préambule

La Commission des finances (Cofin) s'est réunie le 11 novembre 2025 pour examiner le budget 2025 de la Commune de Pully.

Comme les années précédentes, la Cofin avait au préalable constitué cinq sous-commissions, une par direction, lesquelles avaient pour mission d'examiner le budget de chacun des dicastères et de fournir un rapport sur les résultats de leurs analyses. Les rapports de ces sous-commissions figurent en annexes au présent rapport. Certains contiennent quelques recommandations pour l'avenir. Tous concluent à l'approbation du budget de la direction analysée.

Au terme de ses débats, la Cofin recommande également l'adoption du budget tel que proposé.

2. Introduction

A nouveau lourdement déficitaire à hauteur de CHF 9 millions, le budget 2026 laisse toutefois espérer l'atteinte du petit équilibre avec une marge d'autofinancement tout juste positive.

L'attention de la Cofin s'est portée avant tout sur les éléments entrant dans la sphère d'influence de notre ville, à savoir :

1. les charges maîtrisables,
2. les charges dites non maîtrisables mais qui dépendent dans une large mesure de nos choix et décisions, à savoir les charges des services intercommunaux ainsi que les charges d'intérêts et d'amortissements,
3. les recettes fiscales non conjoncturelles.
4. Les investissements et leur impact sur l'endettement

Les charges maîtrisables poursuivent leur progression, que cela soit par rapport au budget 2025 (+2,7%) ou à 2024 (+3,3%). Epurées des charges autofinancées par la facturation de taxes et celle d'électricité, ces mêmes charges progressent de 3,4% par rapport au budget 2025 et de 8,6% par rapport à 2024.

Les charges des services intercommunaux ne progressent que faiblement de 0,6% par rapport au budget et sont en diminution de 1,3% par rapport à 2024. Les charges d'intérêts et d'amortissements progressent en ligne avec l'augmentation de la dette et des investissements.

Les recettes fiscales sont portées au budget 2026 à leur niveau record de 2024 (+0,5%) et très au-dessus des montants budgétés pour 2025 (+7,8%).

Les investissements nets sont estimés à CHF 30 millions soit très au-dessus des CHF 13 millions net observés en 2024 et très certainement supérieurs à ceux consentis en 2025. L'endettement au 31.12.2026 est estimé à CHF 215 millions

Lors de ses débats concernant l'arrêté d'imposition 2026, la Cofin a réaffirmé la nécessité de freiner les dépenses de fonctionnement ainsi que celles d'investissements avant d'envisager toute hausse d'impôt. Elle le rappelle une nouvelle fois.

3. Chiffres clés

	2024	B2025	B26
Total charges "maîtrisables"	72 319 510	72 775 800	74 710 600
<i>Remboursements, participations et subventions à d'autres collectivités</i>	95 677 033	81 008 700	85 365 300
Total charges "non maîtrisables"	106 318 698	92 639 700	97 499 400
TOTAL CHARGES	190 654 329	177 129 600	184 995 500
REVENUS			
Total des revenus fiscaux	115 425 817	107 565 000	115 980 000
Total des revenus non fiscaux	63 268 116	47 080 000	46 527 300
TOTAL REVENUS	195 002 793	167 713 900	175 981 000
RESULTAT	4 348 464	-	9 415 700
			-
MARGE D'AUTOFINANCEMENT	8 876 633	-	2 251 400
			-

Pour rappel, l'exercice 2024 a été bénéficiaire grâce à d'importantes recettes fiscales et à la dissolution du fonds d'égalisation de la péréquation et de la facture sociale.

Le budget 2025 devrait être tenu avec une marge d'autofinancement proche du point d'équilibre, ceci grâce à certains coûts moins élevés que prévu et, surtout, à des recettes fiscales supérieures aux prévisions. Ces éléments devraient compenser les deux séries de crédits supplémentaires votées en 2025, en particulier le coût du décompte final 2024 des péréquations de CHF 2,2 millions.

Le Budget 2026 est dans l'ensemble prudent mais comprend quelques risques. Le montant net des péréquations à charge de 2026 pourrait être légèrement sous-estimé et ne tient pas compte d'éventuels reports de charges du Canton ou de prélèvements supplémentaires du Canton (une part du produit des gains immobiliers) dans le cadre de son plan d'assainissement actuellement débattu par le Grand Conseil.

Enfin, une dégradation de la conjoncture pourrait avoir des conséquences sur nos recettes fiscales.

4. Charges maîtrisables - discussion

	2024	B2025	B2026
Autorités personnel	32 425 871	33 833 800	34 166 800
Biens, services, marchandises	32 512 525	31 173 700	31 835 000
Aides et subventions	7 381 114	7 768 300	8 708 800
Total charges "maîtrisables"	72 319 510	72 775 800	74 710 600
Charges financées par les taxes	17 868 920	15 582 200	15 586 400
Charges maîtrisables "épurées"	54 450 590	57 193 600	59 124 200
<i>Augmentation annuelle en CHF</i>	2 365 313	2 710 605	1 930 600
<i>EPT</i>	187,25	188,35	188,55

La présentation ci-dessus met en évidence les charges maîtrisables générées par les tâches financées par la taxe. Ces activités (principalement les réseaux) présentent obligatoirement un compte équilibré, la taxe devant être adaptée aux charges et d'éventuelles différences compensées par les fonds d'égalisation des réseaux.

C'est donc uniquement la variation des charges maîtrisables épurées des charges financées par la taxe qui peut impacter le résultat et la marge d'autofinancement.

Il convient évidemment de contenir le plus possible ces deux catégories de charges qui sont toutes deux financées par les citoyen.ne.s de notre Commune, que cela soit par la taxe ou par l'impôt.

Il faut cependant vouer une attention particulière à celles qui influencent nos résultats ainsi que notre capacité d'autofinancement.

Or, comme le montre le tableau ci-dessus, ces dernières affichent une progression constante, laquelle peut paraître importante si l'on se réfère aux indices de référence comme l'IPC.

L'indice suisse des prix à la consommation (IPC) est passé de 106,4 points au 1^{er} janvier 2024 à 107,2 points en octobre 2025, soit une hausse de 0,7% en 22 mois. En ce qui concerne 2025, le renchérissement en Suisse atteint 0,3% à fin octobre. Dans le même laps de temps, nos charges maîtrisables impactant le résultat pourraient connaître un bond de 10% si le budget 2025 est respecté, sans compter la nouvelle hausse prévue en 2026.

Le principal poste est représenté par les charges de personnel. Le budget prévoit une petite augmentation de l'effectif (+ 0,2 EPT), une indexation de 0,3% et une augmentation de 1% de la masse salariale pour les augmentations statutaires, soit 1,3% au total. La Cofin a adhéré aux propositions de réadaptation des salaires explicitées en séance selon ce qui précède, ce qui place Pully parmi les collectivités publiques généreuses pour 2026. Elle considère que les employés de la Ville de Pully doivent être correctement rémunérés dans le cadre d'un effectif qui doit, quant à lui, être contenu.

Les achats de biens et services sont en légère hausse par rapport au budget 2025 sous l'impact de la progression des honoraires et prestations de services et de l'achat de mobilier, matériel, machines et véhicules

On constate une forte augmentation des aides et subventions (+18%/2024 et +12,1%/B2025).

Ce poste se ventile comme suit :

Eléments	Comptes 2024 (en CHF)	Budget 2025 (en CHF)	Budget 2026 (en CHF)	Ecart Budget 2026/Budget 2025		Ecart Budget 2026/Comptes 2024	
				En CHF	En %	En CHF	En %
Subvention structures d'accueil de jour enfants (FEJ)	4 633 532	4 670 000	5 650 000	980 000	21,0%	1 016 468	21,9%
Couverture déficit Accueil familial de jour	286 141	312 200	264 400	-47 800	-15,3%	-21 741	-7,6%
Participation aux frais du réseaux accueil petite enfance	248 443	328 000	347 000	19 000	5,8%	98 558	39,7%
Subventions temples et cultes - Eglises	197 541	154 800	155 300	500	0,3%	-42 241	-21,4%
Subvention Ecole de Musique de Pully (EMP)	433 331	450 000	450 000	0	0,0%	16 669	3,8%
Subventions culture et loisirs (Festival)	159 960	316 200	241 200	-75 000	-23,7%	81 240	50,8%
Subventions sociétés sportives	177 115	185 000	185 000	0	0,0%	7 885	4,5%
Subventions diverses	481 222	522 100	541 200	19 100	3,7%	59 978	12,5%
Subventions EcoWatt	123 692	172 000	173 700	1 700	1,0%	50 008	40,4%
Aides individuelles diverses	640 136	658 000	701 000	43 000	6,5%	60 864	9,5%
Total des aides et subventions	7 381 114	7 768 300	8 708 800	940 500	12,1%	1 327 686	18,0%

Les trois premiers objets représentent plus des deux tiers de ce poste et plus de 80% de son augmentation.

Il faut noter la forte augmentation de la participation communale à la FEJ entre les comptes 2024 et le budget 2026, soit une progression de CHF 1 million. Cette augmentation s'explique par l'augmentation des places d'accueil et la fin des subventions accordées à la création d'unités d'accueil de jour, lesquelles ont une incidence positive l'année de leur création mais se répercutent négativement les années suivantes. Il est à noter qu'une place de crèche coûte CHF 41'700 par année (moyenne cantonale 37'350), dont Pully assume CHF 13'761 (33%). Une place parascolaire coûte CHF 14'600 par année (moyenne cantonale CHF 19'288), dont Pully assume CHF 4'818 (33%) à travers sa subvention.

La Cofin renvoie aux conclusions du rapport de sa sous-commission formulés en page 3. Il faut concilier les besoins de la population, qui ne sont à ce jour en la matière pas satisfait, et la maîtrise des coûts à charge de Pully. La sous-commission recommande à court terme d'accélérer le processus de révision des tarifs, qui sont inchangés depuis 2009, et d'entamer une réflexion à plus long terme sur la taille et l'organisation optimales d'une structure d'accueil du point de vue de son économie.

5. Charges non maîtrisables

	2024	B2025	B26
Intérêts passifs	1 820 757	3 111 900	2 424 100
Amortissements	8 820 908	8 519 100	9 710 000
Remboursements, participations et subventions à d'autres collectivités	95 677 033	81 008 700	85 365 300
Total charges "non maîtrisables"	106 318 698	92 639 700	97 499 400
TOTAL CHARGES	190 654 329	177 129 600	184 995 500

Les intérêts passifs sont estimés sur la base d'un endettement de l'ordre de CHF 210 à 220 millions en fin d'exercice et d'un taux d'intérêts moyen de 2% sur les nouveaux emprunts ; le taux moyen pour les emprunts actuels est de 1,14%. Ce budget est prudent mais ne contient pas une grande réserve comme le budget 2025.

Les amortissements suivent avec retard les investissements dans la mesure où il faut attendre le bouclement d'un préavis pour commencer à amortir.

La ligne « Remboursements, participations et subventions à d'autres collectivités », se décompose comme suit :

Libellés	Comptes 2023 Montants en CHF	Comptes 2024 Montants en CHF	Budget 2025 Montants en CHF	Budget 2026 Montants en CHF	Ecarts Budget 2026 et Budget 2025		Ecarts Budget 2026 et Comptes 2024	
					En CHF	En %	En CHF	En %
Rembt, part. et subv. à des collectivités	81 938 377	95 677 033	81 008 700	85 365 300	4 356 600	5,4%	-10 311 733	-10,8%
<i>Services intercommunaux (Sécurité, STEP, etc.)</i>	<i>10 861 747</i>	<i>11 321 478</i>	<i>11 113 600</i>	<i>11 177 900</i>	<i>64 300</i>	<i>0,6%</i>	<i>-143 578</i>	<i>-1,3%</i>
Sécurité (ASEL - SDIS - ORPCI)	7 375 901	7 887 906	7 771 500	7 786 600	15 100	0,2%	-101 306	-1,3%
STEP	1 370 553	1 315 890	1 157 300	1 170 500	13 200	1,0%	-145 390	-11,0%
Autres	2 115 294	2 117 682	2 184 800	2 220 800	36 000	1,6%	103 118	4,9%
<i>Péréquation (Système actuel et NPIV)</i>	<i>29 415 801</i>	<i>32 768 678</i>	<i>37 392 400</i>	<i>40 697 800</i>	<i>3 305 400</i>	<i>8,8%</i>	<i>7 929 122</i>	<i>24,2%</i>
<i>Charges cantonales facturées</i>	<i>41 660 829</i>	<i>51 586 877</i>	<i>32 502 700</i>	<i>33 489 600</i>	<i>986 900</i>	<i>3,0%</i>	<i>-18 097 277</i>	<i>-35,1%</i>
Facture sociale	26 752 461	38 491 775	18 728 500	19 231 400	502 900	2,7%	-19 260 375	-50,0%
Réforme policière	1 547 520	1 645 966	592 700	602 600	9 900	1,7%	-1 043 366	-63,4%
Participation TL et transport régional	13 058 791	11 164 231	12 928 000	13 367 100	439 100	3,4%	2 202 869	19,7%
Divers	302 057	284 905	253 500	288 500	35 000	13,8%	3 595	1,3%

Le poste « services intercommunaux » (CHF 11,17 millions au budget 2026) reflète notre participation au financement des organismes intercommunaux. Les quotes-parts de Pully résultent de clés de répartition conventionnelles ou statutaires dans le cadre des associations de communes. Bien qu'ils figurent dans les charges dites « non maîtrisables », notre Commune n'est pas sans influence sur ces coûts dans la mesure où elle est représentée au sein des organes de ces organismes et qu'elle peut prendre l'initiative d'une renégociation des clés de répartition lorsque ces dernières s'écartent de la réalité économique au fil du temps.

C'est par exemple le cas de l'Association de Police Est lausannois dont la clé de répartition, très pénalisante pour Pully, est toujours en cours de discussion. Un allègement de plusieurs centaines de milliers de francs pour notre Commune est attendu.

Il faut relever avec satisfaction la stabilité des budgets des services sécuritaires en particulier et des Services intercommunaux en général.

Les charges péréquatives (Facture sociale, Réforme policière et péréquation horizontale) sont profondément réformées par la nouvelle péréquation (NPIV) entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025. Elle est explicitée en détail dans le préavis municipal. On se borne ici à répéter que cette NPIV n'apporte aucun soulagement à nos finances ; l'allègement de la réforme policière et celui de la facture sociale, qui est sortie du système péréquatif au profit d'une répartition proportionnelle au nombre d'habitants, est compensée par un alourdissement équivalent de la péréquation horizontale.

Le coût net des charges péréquatives est de CHF 53,6 millions et se décompose comme suit :

Ce coût net se compare aux charges pro forma calculées ci-dessus. On constate une certaine constance en % des recettes fiscales.

	2024	NPIV B25	NPIV B26
Alimentation fonds de péréquation (NPIV25: Péréquation des ressources)	32 768 678	37 392 400	40 697 770
Retour fonds de péréquation (NPIV25: retour besoins structurels)	- 15 469 259	- 4 600 -	4 960
Retour dépenses thématiques (NPIV25: Retour Couche population et TL)	- 6 212 293	- 7 688 900 -	6 943 400
Montant net péréquation directe	11 087 126	29 698 900	33 749 410
Financement facture sociale	38 491 775	18 728 500	19 231 385
Réforme policière	1 645 966	582 700	602 609
Décompte final année x-1			
Total charges péréquatives comptabilisées	51 224 867	49 010 100	53 583 404
Extourne du décompte final de l'année x-1 compris dans l'année x	1 558 180		
Charges après extourne du décompte final x-1	52 783 047		
Attribution du décompte final de l'an x à l'an x	2 206 100		
Charges pro forma avec le décompte de l'année	54 989 147	49 010 100	53 583 404
<i>Recettes fiscales</i>	<i>115 425 817</i>	<i>107 565 000</i>	<i>115 980 000</i>
Charges péréquatives en % des recettes fiscales	44,4	45,6	46,2
Charges péréquatives pro forma en % des recettes fiscales	47,6	45,6	46,2

Dernier exercice vécu sous l'empire de l'ancien système, 2024 montre une charge pro forma (avec le décompte final de CHF 2,2 millions à charge qui sera comptabilisé en 2025) de CHF 55 millions en chiffres ronds, soit 47,6% des recettes fiscales de CHF 115 millions.

Les acomptes de la nouvelle péréquation pour 2025 se basent sur les recettes fiscales 2023 des communes du Canton. Elles étaient à la hauteur des recettes globales du budget 2025.

En ce qui concerne le budget 2026, le montant est potentiellement sous-estimé de CHF 1,6 millions si on le compare à la situation de 2024.

Conclusion sur les charges

Les charges sur lesquelles la Commune peut réellement agir ou tenter d'agir avec un impact sur le résultat et la marge d'autofinancement représentent un volume de CHF 72,7 millions dans le Budget 2026 (Charges maîtrisables dont la variation affecte le résultat : CHF 59,1 millions / Intérêts passifs CHF 2,4 millions / Services intercommunaux : CHF 11,2 millions).

Le budget des charges est jugé dans l'ensemble prudent et devrait ainsi contenir quelques réserves.

Les potentiels de réduction de charges ayant un impact sur 2026 sont par essence limités.

Des mesures à plus long terme évoquées ci-dessus (révisions de la grille tarifaire de la FEJ et de la clé de répartition de l'ASEL) doivent être mises en œuvre.

D'autres mesures touchant les charges maîtrisables devront être envisagées dans le cadre d'un plan d'assainissement des finances communales incontournable à terme.

A titre d'exemple, certains membres ont relevé que l'augmentation des efforts consentis en faveur des Musées, dont le déficit couvert par la Commune a passé de CHF 1,55 millions en 2024 à CHF 1,81 millions dans le budget 2026, devient disproportionné par rapport à d'autres postes comme le soutien aux sociétés sportives locales à qui on demande d'assumer leurs services à la population à coût constant pour la collectivité, la subvention demeurant stable pour un total de CHF 185'000.-

Il n'y a en revanche pas de miracles à attendre de la nouvelle péréquation. Le montant de la facture sociale cantonale à répartir entre les Communes n'est pas appelé à être réduit, tout au plus son augmentation sera-telle freinée par une prise en charge accrue par le Canton. La réduction de la facture de la péréquation horizontale ne peut quant à elle être rendue possible que par une modification du système, peu probable vu que la loi vient d'être votée, ou une diminution connexe de nos recettes fiscales, ce qui n'améliorerait en rien notre situation.

L'autorisation de dépenses de fonctionnement que représente le budget doit aujourd'hui plus que hier n'être utilisée que pour le strict nécessaire avec le petit équilibre pour objectif minimum.

6. Analyse des revenus fiscaux

	2024	B2025	B26
Revenus fiscaux			
Impôts revenu-fortune	83 392 166	81 195 000	84 400 000
Impôts sociétés	12 259 942	9 000 000	14 010 000
Impôt particulièrement affecté			
Impôt foncier	4 082 169	4 200 000	4 200 000
Droits de mutation	3 492 582	3 500 000	3 500 000
Impôt succession/donations	8 023 657	5 000 000	5 000 000
Impôts sur chiens	71 250	70 000	70 000
Impôts sur Gains immobiliers	2 955 824	3 500 000	3 600 000
Taxe CO2	16 313		
Compensation RIE3	1 131 914	1 100 000	1 200 000
Total des revenus fiscaux	115 425 817	107 565 000	115 980 000

Les recettes fiscales attendues pour 2026 sont supérieures à celles encaissées lors de l'année record 2024 et à celles prévues pour 2025, dont on s'attend aujourd'hui à ce qu'elles dépassent le montant budgétaire. La valeur du point d'impôt pourrait ainsi atteindre en 2026 le niveau record de CHF 1'604'918 ; la valeur du point d'impôt par habitant serait alors de CHF 82.11.

C'est un niveau jugé globalement réaliste par la Cofin à condition que notre environnement soit exempt de grosse crise politique ou économique. Il présente donc un risque de volatilité important compte tenu du contexte actuel.

En outre, le plan d'assainissement des finances cantonales prévoit une ponction de moitié des gains immobiliers revenant aux communes. Cela représente un risque de CHF 1,8 millions pour le budget 2026. Nous serons fixés en fin d'année à ce propos. La Cofin se rallie à ce propos à l'avis de l'exécutif qui juge prématuré de soumettre un amendement.

Le mécanisme de solidarité intercommunale de la nouvelle péréquation relativise l'impact des variations des recettes fiscales. En effet : 87% des variations des recettes fiscales incluses dans le calcul du point d'impôt, à la hausse comme à la baisse, augmentent ou diminuent franc pour franc la facture de la péréquation horizontale. En d'autres termes, CHF 1'000'000.- de recettes fiscales supplémentaires provenant de l'impôt sur le revenu se traduisent dans nos comptes par une recette nette supplémentaire de l'ordre de CHF 130'000.- et une augmentation de la facture NPIV de CHF 870'000.-. A l'inverse, une diminution de CHF 1'000'000.- de ces mêmes recettes fait diminuer la facture NPIV dans la même mesure.

Un prélèvement de 50% est par ailleurs automatiquement opéré sur les recettes fiscales conjoncturelles (droits de mutation - gains immobiliers - impôts sur les successions et donations).

7. Analyse des autres revenus non fiscaux

	2024	B2025	B26
Patentes et concessions	23 771	30 000	30 000
Revenus du patrimoine	8 272 629	8 200 300	8 285 100
Taxes	31 351 694	29 026 600	29 177 700
Remboursement péréquation et autres	23 319 657	9 219 500	8 477 300
Autres subventions	300 364	603 600	557 200
Total des revenus non fiscaux	63 268 116	47 080 000	46 527 300

Les autres revenus n'appellent pas de commentaires particuliers de la part de la Commission des finances autre que le rappel que le poste « taxes » couvre des charges équivalentes.

Le retour des péréquations est pris en compte dans le calcul du montant net expliqué ci-dessus (p.7). La diminution entre 2024 et B25/B26 provient du changement de système.

8. Marge d'autofinancement et endettement

2023	2024	B2025	B26
15 849 010	8 876 633 -	2 251 400	7 300

La marge d'autofinancement prévue au budget est tout juste positive. Celle de 2025 devrait également être à l'équilibre.

L'endettement prévisible en fin d'année 2025 devrait ainsi se situer entre CHF 210 et 220 millions, après avoir consenti des dépenses d'investissements nets de 30 millions.

La Cofin ne s'est pas prononcée sur ce montant des investissements qui est donné à titre indicatif. Il dépend du rythme de réalisation des objets déjà votés tandis que les objets à voter figurent au plan des investissements qui constitue un préavis d'intention qui n'est sujet à aucun vote et qui ne lie ainsi ni le conseil ni sa Cofin.

9. Rapports des sous-commissions de la Cofin

Les cinq rapports des sous-commissions figurent en annexe et font partie intégrante du présent rapport. Ils concluent chacun à l'approbation du budget de la direction analysée.

10. Budget d'équipement et de modernisation des réseaux des services industriels

Ce budget, financé par la taxe, n'appelle pas de commentaire.

11. Budget de la CISTEP

Ce budget, qui prévoit une participation de Pully de CHF 156'400.-, n'appelle pas de commentaire.

12. Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, la Commission des finances recommande à une large majorité (10 voix pour, 2 contre, 0 abstention) au Conseil communal de Pully d'approuver les conclusions du préavis 25-2025 comme suit :

Le Conseil communal de Pully,
Vu le préavis municipal No 25-2025 du 22 octobre 2025,
Vu le rapport de la Commission des finances,

Décide

1. d'approuver le projet de budget pour l'exercice 2026 dont le résumé est le suivant

○ Total des charges	CHF 184'995'500
○ Total des revenus	<u>CHF 175'981'000</u>
○ Excédent de charges	CHF 9'014'500

Après :

○ Amortissements	CHF 9'210'000
○ Attributions aux fonds de réserve et de renouvellement	CHF 1'544'000
○ Prélèvements sur les fonds de réserve et de renouvellement	CHF -2'232'200

- 2. d'approuver le projet de budget d'équipement et de modernisation des réseaux des Services Industriels (Budget EMR)** CHF 1'000'000
- 3. d'approuver le budget 2025 de la Commission intercommunale de la STEP de Lausanne (CISTEP)**

Pully, le 24 novembre 2025

Pour la Commission des finances :



Jean-Denis Briod, président

Annexes mentionnées



Commission des finances

Préavis No 25-2025 - Budget de l'année 2026

Rapport de la sous-commission chargée du budget de
la Direction de l'Administration Générale, des Finances et
des Affaires culturelles

Membres:

Anne Schranz (rapportrice), Guillaume Ferasson,
Carlos Guillen, Jean-Marie Marlétaz

Représentants de
l'exécutif:

Municipalité : Gil Reichen
Administration : Claude-Alain Chuard

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la Commission des finances,

La sous-commission a attentivement examiné le budget 2026 de la DAGF. Chaque membre a soulevé un ensemble de questions qui ont été rassemblées au sein d'un même document. Ce dernier a été envoyé par courriel au Chef de service M. Claude-Alain Chuard, que nous tenons à remercier pour les réponses reçues des divers services intéressés.

Le budget de la DAGF se compose de

- ~ Compte 1, sauf 17 - Administration générale (P. 1-7,10-12)
- ~ Compte 2 - Finances (P. 13-16)
- ~ Compte 62 - Office de la population (P. 42)

Fondée sur son analyse et les réponses satisfaisantes données à ses questions, la sous-commission propose donc à la Commission des finances d'accepter le budget 2026 de la DAGF tel que soumis au Conseil communal.

Veuillez trouver ci-dessous les questions que la sous-commission a soulevées ainsi que les réponses reçues.

EFFECTIF DU PERSONNEL

110.3011 : on remarque la suppression du 20% de la suppléance de l'huissier qu'on retrouve en auxiliaire en 110.3012. Pourquoi ce changement ?

Il a été décidé d'évaluer la pertinence de cette organisation avant de reconduire le poste. Dès lors, on va d'abord questionner le fonctionnement de l'huissier, réfléchir à des synergies et, le cas échéant, faire un essai avant de finaliser une organisation.

1 ADMINISTRATION GENERALE

10 AUTORITES

100.3040 : pour quelle raison le budget est en si forte diminution par rapport à 2024 et 2025 ?

L'un des municipaux ne cotise plus depuis février 2025.

100.3109 : l'augmentation de plus de 41k CHF comparée aux deux dernières années semble être due aux élections 2026. Quel était le montant dépensé lors des élections précédentes ?

Les dépenses liées aux élections générales communales 2021 étaient les suivantes :

Impression du matériel	CHF	26'074.70
Matériel	CHF	2'079.72
Subsistance	CHF	1'209.15
Redevance Votelec	CHF	<u>16'306.50</u>
Total	CHF	45'670.07

100.4360 : s'agit-il des jetons de présence des municipaux dans des instances extérieures reversés à la commune ?

Il s'agit effectivement des jetons de présence des membres de la Municipalité liés aux mandats de ces derniers dans divers organismes externes à la Ville de Pully.

11 SECRETARIAT MUNICIPAL

110.3111 : pourrions-nous avoir plus de précisions concernant les « Achats de lampadaires LED pour les bureaux et renouvellement de mobilier obsolète » ?

Les luminaires sur pied des bureaux du secrétariat municipal sont obsolètes et équipés de vieilles ampoules halogènes. Retirées progressivement du marché, il

est nécessaire de remplacer ces vieux équipements. Enfin, il est prévu de remplacer une partie du mobilier du bureau du Syndic alors que ce dernier utilise un mobilier obsolète et quittera ses fonctions en milieu d'année 2026.

110.4391 : sur quelles hypothèses devrait-on s'attendre à une augmentation de +20% des revenus relatifs aux procédures de naturalisation ?

Cette augmentation constante des demandes de naturalisation est observée depuis quelques années. Ainsi, les revenus qui en découlent ont été adaptés en tenant compte des résultats de l'exercice 2024 et de la tendance 2025.

13 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

130.3011 : comment le doublement d'un poste pendant deux mois peut-il représenter une augmentation aussi significative des salaires de plus de 80k CHF ? Peut-on espérer une baisse de ce poste en 2027 par l'engagement d'une personne plus jeune ou le marché du travail des cadres est-il trop compétitif ?

L'augmentation de CHF 80'000.00 n'est pas due uniquement au doublement de poste. Les augmentations statutaires et l'indexation représentent CHF 10'000.00. Trois mois de salaires + la gratification de départ de la cheffe RH représentent CHF 55'000.00 et le nouveau chef a été prévu depuis juillet 2026 (au final, il viendra probablement seulement en août), ce qui représente encore 15'000.00 de plus (avec le 13ème salaire). Bien évidemment en 2027, ce montant va baisser. Nous avons prévu ce poste en classe 8/20 dans le budget. Cela dit, il faudra un cadre expérimenté pour diriger le service, et donc ce ne sera pas quelqu'un avec peu d'expérience et un salaire très bas. Et le recrutement pourrait s'avérer (comme tous les autres à présent) compliqué.

130.3012.03 : ce poste est en très forte diminution depuis 2024 (-84k CHF). Cela marque-t-il la politique de la municipalité d'investir de manière plus limitée dans la formation des apprentis en général ? Manquons-nous d'apprentis ou bien est-ce une politique délibérée de réduction de l'effort de formation ?

Tout d'abord, le 3012.03 était à CHF 155'000.00 au budget 2025 et CHF 103'000.00 au budget 2026, ce qui représente une diminution de CHF 52'000.00 par rapport au budget 2025. Les CHF 187'000.00 de l'année 2024 sont dus au fait que nous avons eu deux apprentis qui ont redoublé et un que nous avons gardé après l'apprentissage et qui est resté dans ce compte une année, c'était donc exceptionnel. Cette année, nous avons effectivement réduit le nombre d'apprentis de huit à six car deux services ne voulaient plus en prendre par manque de formateurs. Avec 25 apprentis sur l'ensemble de la Ville, la Commune de Pully est une des communes avec Montreux et Morges qui forment le plus d'apprentis, il n'y a donc pas de volonté de réduire l'effort de formation.

130.3031.00 : pour quelle raison s'attend-on à une forte augmentation de ce poste alors que les deux dernières années étaient stables ?

Il y a eu des augmentations dès le 1er janvier 2025 (annoncées en toute fin d'année 2024 par le canton et donc non prises en compte au budget 2025, année pour laquelle il y aura sans doute un dépassement aux comptes), dont voici le détail :

Allocation de 0 à 16 ans

1er et 2e enfant : CHF 300.00 à CHF 322.00 par enfant

3e enfant et suivants CHF 340.00 à 365 CHF

Allocation de formation (de 16 ans à 25 ans)

1er et 2e enfant : CHF 400.00 à CHF 425.00 par enfant

3e enfant et suivants CHF 440.00 à 468 CHF

Allocation de naissance/adoption

CHF 1'500.00 à CHF 1'617.00 par enfant

130.3040 : pourquoi une augmentation de +10% par rapport à 2025 ?

La caisse de pension suit l'augmentation salariale et évidemment est impactée s'il y a un doublement de poste sur 3 mois.

130.3091 : que deviennent les personnes qui bénéficient d'une formation certifiée et financée par la commune ? Restent-elles longtemps ? Doivent -elles participer financièrement aux coûts de formation si elles quittent la commune à court terme ?

Nous avons des pratiques claires à ce sujet (et elles vont être définitivement formalisées sous la forme d'une politique de formation qui sera soumise à la Municipalité à la fin du mois). Elles prévoient des dédites à 3 ans pour toutes les formations qui coûtent plus que CHF 5'000.00. En général, il est rare que les personnes partent avant et, si c'est le cas, elles négocient avec leur futur employeur le remboursement de la dédite ou la remboursent elles-mêmes.

130.3092 : pourquoi une telle augmentation par rapport à 2025 ? Faisons-nous appel à des cabinets de recherche pour le personnel ? A combien de recrutements s'attend-on en 2026, par rapport aux années précédentes ? Quel est le montant facturé par mission de recherche ? Avec quelle entreprise de recrutement travaille la municipalité ?

Nous n'utilisons jamais de cabinet de recherche pour le personnel, sauf rare exception (2 fois en 20 ans, dont une fois cette année, voir ci-après). Nous travaillons avec des cabinets d'assessment (Cabinet Didisheim et Scan assessment principalement) pour les recrutements de cadres de classes 7 et 8 (2 derniers finalistes).

Cette année est particulière car il s'agit du départ de la cheffe des ressources humaines. Cette dernière ne souhaite pas s'occuper du recrutement de son successeur pour des raisons d'objectivité et les collaborateurs du service RH ne peuvent pas s'occuper du recrutement de leur propre chef. Dès lors, la Municipalité a mandaté la société Moveup qui est bien connue de la place et connaît très bien le fonctionnement des administrations publiques. Cette société travaille au forfait (CHF 35'000.00 par recrutement) avec une garantie de six mois après l'engagement (d'autres sociétés travaillent au pourcentage du salaire annuel brut, 20 à 25% selon les sociétés, ce qui revient au même). Le reste des engagements devrait être stable (mais on ne connaît pas à l'avance le nombre de démissions).

14 AFFAIRES GENERALES

140.3170 : le budget 2026 est très supérieur à 2024. Quelle est l'explication de cette évolution depuis deux ans ?

Le budget 2024 était de CHF 185'300.00 alors que les comptes s'élevaient à une dépense totale de CHF 137'869.10. Cette différence est expliquée dans la brochure des comptes 2024 et motivée par l'abandon de certaines manifestations, notamment.

Le budget 2025 est supérieur de CHF 2'000.00 au budget 2024.

Enfin, le budget 2026 est supérieur de CHF 16'500.00 au budget 2025 en raison de l'ajout d'un montant de CHF 20'000.00 permettant de financer les festivités du 40^{ème} anniversaire du jumelage entre les villes d'Obernai et Pully.

Quelles activités sont prévues pour justifier ce montant de CHF 20'000 ?

Ce montant estimatif devrait permettre d'accueillir les autorités d'Obernai sur un weekend, d'y associer les sociétés locales des deux villes autour d'un repas ainsi que la population pour une fête publique.

140.3185.02 : explication du budget, montant et utilisation pour la partie concernant le programme de législature.

Le budget se compose des postes suivants :

Frais d'expertise, et de notaire	CHF 25'000.00 (similaire à 2025)
Frais d'avocat « affaire Kainer »	CHF 10'000.00 (similaire à 2025)
Appel d'offres dossier affichage public	CHF 5'000.00
Frais divers de procédure juridique	CHF 10'000.00 (similaire à 2025)
Programme de législature	CHF 15'000.00

L'augmentation du budget entre les années 2025 et 2026 (CHF 15'000.00) est exclusivement due à la planification du processus de réflexion et rédaction du programme de législature pour lequel un accompagnement externe est prévu, à l'instar de ce qui a été mis en œuvre en 2021.

141-3659 : pourrions-nous avoir le détail des aides attribuées par organisation recevant ce budget ?

En 2024, les soutiens suivants ont été attribués :

Fondation Jan & Oscar	CHF	5'000.00
Secours aux enfants Béthléem	CHF	2'000.00
Biovision	CHF	1'000.00
Vétérinaires Sans Frontières	CHF	1'000.00
Morija	CHF	2'000.00
Vivamos Mejor	CHF	1'000.00
Nochlechka Suisse Solidaire	CHF	500.00
Save The Children	CHF	1'000.00
EPER	CHF	1'000.00
Fondation Suisse de Déminage	CHF	1'000.00
Médair	CHF	1'500.00
SOS Villages d'Enfants	CHF	1'000.00
Fondation Sentinelles	CHF	1'000.00
Nouvelle Planète	CHF	5'000.00
<u>Médecin Sans Frontière</u>	CHF	1'000.00
Total	CHF	25'000.00

142 SERVICE DE LA COMMUNICATION

142.3101 et .3185 : pourrions-nous avoir le budget total alloué spécifiquement à la production des documents relatifs à « bilan de législature 2021-2026 » et « programme de législature 2026-2031 » ?

Bilan de législature 2021-2026

3101.142 Impression du bilan de législature CHF 12'000.00

3185.142 Graphisme du bilan de législature CHF 10'000.00

Programme de législature

3101.142 Impression du programme de législature CHF 8'000.00

3185.142 Graphisme du programme de législature CHF 11'000.00

15 AFFAIRES CULTURELLES ET LOISIRS

150 BIBLIOTHEQUE COMMUNALE

150 : pourrions-nous avoir accès aux statistiques de fréquentation de la bibliothèque communale pour 2024-2025 ?

Comme indiqué dans le rapport de gestion, la fréquentation effective de la Bibliothèque de Pully n'est pas calculée. A titre d'information, à la fin de l'année 2024, 2'643 comptes avaient au moins emprunté un document dans l'année.

150.4390 : dans ces recettes, le produit des amendes pour retard ou perte est-il compris ? Y a-t-il une raison pour qu'il ne soit pas budgéte ?

Les recettes de ce poste sont constituées du produit des amendes pour retard et le rachat de documents endommagés ou perdus. Ces éléments étant aléatoires, ce compte n'a jusqu'à présent pas été budgété. Le montant annuel varie entre CHF 1'500.00 et CHF 2'500.00 de recettes.

151 CULTURE ET LOISIRS

151.3523 : explications sur le contenu.

CHF 200'000.00 - Il s'agit de la participation de la Commune au Fonds intercommunal de soutien aux (quatre grandes) institutions culturelles de la région lausannoise : le Béjart Ballet Lausanne, l'Orchestre de Chambres de Lausanne, l'Opéra de Lausanne et le Théâtre de Vidy.

NB : il est utile de relever que, mis à part Lausanne, Pully est la commune membre du fonds ayant le plus d'abonnés dans chacune de ces quatre institutions. Par ailleurs, Lausanne soutient annuellement la compagnie Linga à hauteur de CHF 30'000.00 (et le Canton à hauteur de CHF 110'000.00) dans le cadre d'une convention trisannuelle (2024-2026).

CHF 100.00 - Il s'agit d'un montant destiné à payer la participation de la Commune aux cartes Cultissimes (passeport culturel donnant droit à des réductions sur le prix d'entrée de certaines institutions culturelles, dont les quatre citées ci-dessus, pour les jeunes de 18 à 25 ans). Montants versés en 2025 CHF 40.00 et en 2024 CHF 77.00.

151.3650.03 : en dehors de la subvention au Pully Live Festival, pouvons-nous avoir le détail de ce poste ?

Subvention Théâtre des Jeunes de Pully	20'000.00
Association City Club	55'000.00
Association l'Art et le Lutrin	7'000.00
Nuit des Musées	10'000.00
Soutien Compagnie Linga	50'000.00
Week-end Musical de Pully	5'000.00
Cully Jazz Festival	4'000.00
Festival Cinéma Jeune Public	2'500.00
La Lanterne Magique Lausanne	700.00
Association Amis du Carillon Chantemerle	1'000.00
Lavaux (Cully) Classique	6'000.00
Réserve	5'000.00
Pully Live Festival	75'000.00

153 MUSEES

153 : pourrions-nous avoir accès aux statistiques de fréquentation des musées ?

Le budget de charges est en constante augmentation depuis 2024.

Ces statistiques figurent d'ailleurs en partie dans le Rapport de gestion 2024 :

Fréquentation 2024

Fréquentation	ArchéoLab	Musée d'art	La Muette – espaces littéraires	
			Espace muséal	Ramuz en 100 images
Enfants	4'373	3'652	213	Tous publics confondus : 813
Adultes	1'147	15'115	1'923	
Total	5'520	18'767	2'136	813

*En moyenne, 605 personnes par semaine ont parcouru les expositions du Musée d'art.
L'exposition Portail vers le passé a été visitée par environ 800 personnes depuis son ouverture jusqu'à fin 2024.*

La fréquentation de 2024 totalise ainsi 27'236 visiteurs, clôturant légèrement en dessous de la moyenne (29'700). Nous pouvons d'ores et déjà communiquer que la fréquentation 2025, rien que sur la première moitié de l'année a déjà presque atteint ces chiffres, puisqu'au 30 juin nous avions recensé 26'807 visiteurs. La progression de la fréquentation est un objectif sur le moyen terme, grâce notamment à une programmation à plus large rayonnement suprarégional. Les recettes vont évidemment de pair avec la fréquentation, et non seulement en termes de finances d'entrées, mais aussi de ventes à la boutique. Rien que le catalogue Hodler, vendu pendant la durée de l'exposition à 870 exemplaires, représente des recettes de CHF 26'100.00.

D'autres éléments sont intéressants à relever, notamment l'offre importante en termes d'activités de médiation (visites guidées, visites lunch, événements, ateliers, anniversaires, etc.). En 2024, les Musées de Pully ont organisé 416 activités sur leurs trois sites, totalisant une fréquentation liée à ces programmes de 12'296 personnes, dont env. 40% d'enfants.

L'augmentation des charges est principalement liée au personnel auxiliaire nécessaire à l'organisation d'événements, à l'accueil du public et à la sécurité des expositions d'art. Ces charges fluctuent régulièrement, en 2025 et 2026 l'augmentation se justifie par trois facteurs principaux :

- Les exigences de plus en plus contraignantes des prêteurs quant à la présence de gardiens dans les salles.
- La charge administrative pour la gestion des activités, actuellement traitées manuellement par l'administration des musées.
- Le succès des expositions (réel et/ou prévu) qui suppose plus de personnel d'accueil pour gérer le flux de visiteurs (exposition Hodler en 2025 et probablement exposition Amiet en 2026).

Pour remédier en partie à ce problème, un projet d'implémentation d'un logiciel de gestion de billetterie et réservation d'activités, mené en collaboration avec le SSI est en cours. Il devrait être pleinement opérationnel en 2027 et stabiliser l'augmentation des charges sur ce poste.

Nous tenons à signaler qu'une partie des charges de personnel auxiliaire est subventionnée et que nous faisons partie des plus mauvais élèves en termes de politique de rétribution des auxiliaires (guides, animateurs, gardiens, etc.).

Nous vous invitons également à parcourir le document « Enjeux et perspectives pour l'avenir des Musées de Pully », dans lequel vous trouverez des chiffres, notamment des statistiques plus détaillées :

<https://drive.google.com/file/d/18POnegR3DzvZ7kDv0ysk8g4PFqE3D6Lr/view?usp=sharing>

153.3102.02 et 153.3119.04 : pour la publicité et la production de catalogues du Musée, avec les moyens en RH disponibles par les musées et le service de la communication, ne serait-il pas possible de faire un effort supplémentaire de recherche de financement par parrainage, sponsoring et mécénat ? Cette remarque est valable pour toutes réalisations de brochures, flyers et matériel publicitaire et promotionnel destinées au public. L'image de notre Commune est très porteuse en matière culturelle et artistique.

Comme souligné dans la présentation faite à la COFIN sur les enjeux des Musées de Pully en septembre 2024, il est accordé une attention particulière au potentiel que représente la recherche de fonds sous forme de mécénat et de sponsoring. À titre d'illustration de ces efforts, en 2024, le Musée d'art disposait de deux soutiens (Loterie Romande et Fondation philanthropique Sandoz) à son programme, pour un total de CHF 110'000.00 de soutien. En 2025, le Musée d'art a obtenu pour son programme le soutien de deux fondations supplémentaires (Ernst Göhner Stiftung et Fondation Françoise Champoud), portant à CHF 150'000.00 les fonds externes trouvés pour soutenir ses activités. À cela s'ajoute une levée de fonds menée pour chaque exposition, dont le résultat, malgré un contexte économique très défavorable en 2025, a porté ses fruits : huit fondations supplémentaires totalisant un montant de CHF 65'000.00. Aux subventions directes, s'ajoutent des soutiens indirects, via des partenariats, comme celui avec le Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel (recette d'environ CHF 55'000.00, décompte en cours de finalisation) et celui avec la Fondation Jacqueline Oyex qui a acheté une œuvre de Louisa Gagliardi et l'a offerte à la collection de la Ville de Pully (valeur de CHF 12'000.00).

Ces recettes n'ont pas d'incidence sur une baisse des charges pour la Ville de Pully, elles permettent de mener à bien des projets d'envergure nationale, spécialement coûteux, qu'il ne serait pas possible de financer avec le seul budget de la ville.

En ce qui concerne nos publications, tous les catalogues et autres brochures sont réalisées en grande partie avec des financements externes. Pour les catalogues du Musée d'art, le budget de la ville prévoit traditionnellement un montant forfaitaire de CHF 20'000.00 (exception pour Hodler : CHF 30'000.00). Tous nos supports de communication portent d'ailleurs distinctement la mention de nos mécènes sous forme de logos. À titre d'exemple :

Coût de réalisation du catalogue Hodler :

CHF 100'950.00, dont CHF 30'000.00 financés par le budget municipal (sur deux exercices) et 70'950.00 par des subventions externes.

Coût de réalisation des deux plaquettes (carnet d'activités et leporello) pour les 10 ans de l'ArchéoLab : CHF 12'100.00, dont 5'100.00 financés par le budget municipal et CHF 7'000.00 par des subventions externes.

Le programme 2026-2028 du Musée d'art est actuellement en cours de lancement. Il est assorti d'une stratégie pour la recherche d'un sponsor principal, en vue d'améliorer encore les recettes externes.

154 THEÂTRE L'OCTOGONE

154 : pourrions-nous avoir accès aux statistiques de fréquentation de l'Octogone ?

Nous n'avons pas de statistique actuellement mais constatons une forte sollicitation des activités du Théâtre de l'Octogone. D'ailleurs, tous les spectacles de théâtre sont d'ores-et-déjà complet pour la saison en cours. Au surplus, le logiciel de billetterie intégrera des statistiques dès l'an prochain.

Pour quelle raison s'attend-on à une augmentation des recettes en 2026 ?

Compte-tenu des résultats des années précédentes, les recettes ont été adaptées à la hausse.

Attend-on des manifestations spécifiques ? Non.

19 SERVICE DES SYSTEMES D'INFORMATION

190.3151.00 : augmentation de plus de 30%. Suite aux remarques avancées : quel est le montant de ces nouvelles maintenances payantes et quel est le coût à lui seul de la solution de détection des cybermenaces ?

Cette augmentation de CHF 71'000.00 découle de plusieurs éléments :

- L'échéance de contrats de maintenance pour des équipements existants qui étaient intégrés dans l'investissement initial et dont le renouvellement apparaît au budget à partir de 2026 à hauteur d'un total de CHF 25'000.00.
- L'augmentation des coûts de maintenance des serveurs de virtualisation à hauteur de CHF 6'000.00.
- La mise en place d'une solution de détection et de réponse du réseau (NDR) pour identifier les cybermenaces sur le réseau d'entreprise dont le coût s'élève à CHF 40'000.00. En effet, suite à l'entrée en vigueur de l'article 5a OApEl en juillet 2024, les gestionnaires de réseau, les producteurs, les gestionnaires d'installations de stockage et les prestataires sont tenus de remplir des exigences minimales de protection, contre les cybermenaces notamment, dans un délai fixé à fin 2026. Une analyse de conformité sécuritaire a été entreprise au 1^{er} semestre 2025 avec la société ELCA afin d'évaluer les mesures à prendre pour les satisfaire. Dès lors, l'acquisition de cet outil est une des actions obligatoires pour répondre à ces normes minimales TIC imposées par la Confédération. De plus, elle permet de renforcer notre niveau de sécurité.

190.3185.00 : l'année passée la forte augmentation en 2024 et 2025 avait été qualifiée de ponctuelle liée à des mises en conformité obligatoires. Or le budget 2026 augmente encore de près de 45%. Peut-on avoir plus de détails et quelle est l'urgence de certains mandats ?

Effectivement, la réponse que nous avions fournie pour le budget 2025 était la suivante : « *En l'état de nos connaissances, il s'agit d'une augmentation ponctuelle liée à des mises en conformité obligatoires. Toutefois, il ne nous est pas possible de garantir que de nouvelles exigences, inconnues à ce jour, viennent péjorer les prochains budgets* ».

Or, les exigences fixées par les normes minimales TIC, mentionnées à la question précédente, ainsi que le délai extrêmement bref pour les satisfaire ne peuvent pas être atteints avec les seules ressources internes déjà extrêmement chargées actuellement. Le recours à des mandataires externes pour pouvoir remplir ces exigences représentent donc un montant total de CHF 226'000.00 et ne peut pas être différé.

190.3185.01 : dans les remarques figure l'argument suivant : « Participation pour la mise à jour des orthophotos en coordination avec d'autres communes » pour justifier l'augmentation du poste. Il s'agit ici de l'achat de géodonnées (licence d'utilisation et de mise à jour) qui n'ont rien à voir avec des honoraires et des frais d'expertises.

Contrairement à cette affirmation, cette dépense de CHF 16'600.00 correspond à un mandat confié à un prestataire spécialisé dans la réalisation d'orthophotos. Cette opération est effectuée de façon globale et coordonnée avec plusieurs communes pour réduire les coûts. Il ne s'agit donc pas d'achat de géodonnées. Ce travail implique une expertise technique spécifique, tant pour la réalisation et le traitement des données géographiques que pour leur intégration sur une plateforme spécifique à des fins de consultation.

REMARQUE D'ORDRE GENERAL :

Pour toutes les positions du budget où figure le libellé « honoraires et frais d'expertises » sans explications complètes, il serait pertinent de donner quelques explications détaillées sur l'utilisation de ces montants.

Pour le compte 130.3185 des RH : ce sont :

- 1) une réserve pour des frais d'avocat 10'000.00 ;
- 2) la fin du projet performance d'équipe 15'000.00 (formation et suivi des dernières équipes qui rentrent dans le projet, accompagnement des autres si nécessaire)

Pour le compte 140.3185.02 des AG, il s'agit de :

1) Honoraires fiduciaire (révision comptes communaux)	CHF	36'000.00
2) Finance Active (gestion de la trésorerie)	CHF	6'600.00

Pour le compte 142.3185 des AG, il s'agit de :

1) Graphisme journal communal (4 éditions)	CHF	11'000.00
2) Mise à jour matériel de communication 1 ^{er} août	CHF	1'000.00
3) Divers graphismes	CHF	2'000.00
4) Honoraires agence Pully Culture	CHF	5'000.00
5) Graphisme bilan de législature	CHF	10'000.00
6) Graphisme programme de législature	CHF	11'000.00

Pour le compte 190.3185.00 du SSI : il s'agit de :

- 1) CHF 226'000.00 pour des mandats d'accompagnement destinés à répondre aux normes minimales TIC ;
- 2) CHF 55'000.00 pour la migration de sites Web ;
- 3) CHF 79'000.00 pour des prestations de support et d'accompagnement pour le réseau, les équipements de sécurité, la messagerie et les outils métiers ;
- 4) CHF 55'000.00 pour des mandats d'accompagnement relatifs à la définition d'une stratégie en matière d'IA, à la gestion de projets ainsi qu'à la réalisation d'un appel d'offres pour le renouvellement de la totalité de nos systèmes d'impression multifonctions dont le contrat actuel sera échu fin 2026.

Pour le compte 190.3185.01 du SSI : il s'agit de :

- 1) CHF 23'800.00 pour des prestations de support et d'accompagnement pour les outils exploités dans le cadre du système d'information géographique ;
- 2) CHF 16'600.00 pour le mandat d'acquisition des orthophotos ;
- 3) CHF 8'500.00 pour le mandat relatif à l'outil de monitoring énergétique.

Pour le compte 154.3185 du Théâtre de l'Octogone :

1) Achats de spectacles	CHF	470'000.00
-------------------------	-----	------------

Pour le compte 154.3185.01 du Théâtre de l'Octogone :

1) Publicité et internet	CHF	110'000.00
--------------------------	-----	------------

Pour le compte 155.3185 du Théâtre de la Voirie :

1) Cachet des artistes (90% du chiffre d'affaires)	CHF	85'000.00
2) Droits d'auteur musique (Suisa)	CHF	2'200.00
3) Honoraires pour site internet	CHF	500.00

2 FINANCES

21 IMPOTS

210.4411 : il semble que plan d'assainissement des finances cantonales prévoit une participation des communes en retenant 50% des gains immobiliers revenant aux communes. Si c'est bien le cas, il paraît très imprudent d'augmenter de 21,8% les revenus de cet impôt dans le budget 2026 vs. 2024 et aurait-il lieu de faire un amendement ?

Il est tout d'abord important de préciser que cet impôt peut varier de manière importante d'une année à l'autre à cause notamment de son caractère conjoncturel. Le plan d'assainissement des finances cantonales prévoit, entre autres, une diminution de la part des communes vaudoises sur l'impôt sur les gains immobiliers. Cette mesure fait partie intégrante du projet cantonal du budget 2026. Ce projet de budget 2026 doit encore être adopté par le Grand Conseil vaudois. Au moment de la rédaction de la présente réponse, le Grand Conseil n'avait pas encore adopté le projet de budget 2026.

Par conséquent, à cause de la volatilité de l'évolution de l'impôt sur les gains immobiliers et de l'incertitude quant à l'acceptation de cette mesure par le Grand Conseil dans le cadre du budget cantonal 2026, nous sommes d'avis qu'il n'est pas nécessaire de procéder à un amendement du montant budgétisé dans le cadre du budget 2026.

62 OFFICE DE LA POPULATION

Pas de questions.

Pully, le 06.11.2025

Anne Schranz



Conseil communal de la Ville de Pully

Rapport de la sous-commission DDGS de la Ville de Pully

Préavis No 25 - 2025 - Budget de l'année 2026

Membres de la sous-commission :

André Ogay rapporteur (AO), André Stehlin (AS), Léo Ferrari (LF)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres de la Commission des finances,

Nous n'avons pas jugé nécessaire de tenir une réunion préparatoire. Chaque commissaire a analysé le budget et préparé ses questions. Nous les avons soumises à Monsieur Julien Guillaume, chef de service de la Direction des domaines et gérances.

Nous nous sommes réunis à Pully, le 3 novembre 2025, en la présence de Madame la Municipale, Lydia Masmejean, du Chef de service, Monsieur Julien Guillaume et de la Comptable, Madame Fabienne Steiner.

Nous avons parcouru les pages des chapitres 17 (p. 8 à 10), 3 (p. 17 à 22), 512 (p. 33 à 34), 58 (p. 40), et 74 (p. 46) en leur présence.

Questions à la DDGS

Question générale

Page 10 176 Bureau des sport - 334'500 (B25 - 205'800)

AO - Explications sur son fonctionnement durant l'année 2025. Raison de l'augmentation de ses couts sur le budget 2026. Plus value apportée par ce bureau.

DDGS :

Le Bureau des Sports a pour missions principales de:

- promouvoir le sport et l'activité physique auprès de la population,
- soutenir les clubs et associations sportives locales,
- développer des programmes favorisant la pratique du sport,
- planifier et gérer les infrastructures sportives,
- représenter les intérêts du sport et veiller à son intégration dans les projets de développement de la Ville,
- coordonner, en collaboration avec les instances communales, l'organisation des manifestations sportives se déroulant sur le territoire de la Ville de Pully.

Madame Elisa Marclay a été engagée depuis le 1er août 2025 en tant que déléguée au sport. Sa mission consiste notamment à promouvoir et développer les activités sportives au sein de la Ville de Pully. Elle assume également la responsabilité des piscines et du port. Le transfert de son salaire a été effectué du 300 au 176.

Compte tenu de ce recrutement, des moyens supplémentaires ont été sollicités afin de soutenir la mise en place de nouveaux projets sportifs, notamment l'organisation de manifestations, le développement d'offres sportives, ainsi que l'augmentation du montant des subventions destinées à la cérémonie des Mérites Sportifs, ajustée sur la base des charges observées les années précédentes.

S/C Cofin

Il s'agit d'abord d'une restructuration inter/intra service, lié à un futur départ à la retraite d'un collaborateur, d'une absence longue durée d'un autre collaborateur et d'une répartition des tâches devenue inégale. Globalement, elle n'a donné lieu à aucun engagement (AO)

Le poste de déléguée au sport a été mis au concours. C'est la responsable du bureau des sports, initiée par M. Cornuz en accord avec ce qui se fait pour d'autres communes de taille similaire (LF)

Analyse poste par poste

17 - Sports

171.3121 Achat et consommation d'eau - 170'000 (B25 -140'000, C24 - 176'770)

AS - Explication circonstanciée sur l'augmentation.

DDGS :

De manière générale, les installations sont vétustes et des réparations ponctuelles sont effectuées. La consommation dépend également de la saison estivale. Lors de fortes affluences, le changement d'eau des bassins doit être effectué plus souvent.

S/C Cofin

La taxe d'amenée d'eau est comprise dans ce poste. La partie filtration liée à la fréquentation est plus importante que l'évaporation.

La consommation d'eau est très dépendante de l'ouverture de la piscine. Peu de marge de manœuvre pour faire des économies. Cela dit la Commune essaie de fermer lorsqu'il fait mauvais temps afin de faire quelques économies.

171.3123 Achat et consommation d'électricité - 50'000 (B25 -39'600, C24 - 53'766)

AS - Explication circonstanciée sur l'augmentation.

DDGS :

Adaptation du budget 2026 par rapport aux comptes 2024, dernier exercice bouclé. Lors de l'établissement des budgets, il y a toujours un décalage de 2 ans. La consommation reste stable, c'est surtout les taxes qui ont augmenté.

172.3012 Traitement du personnel occasionnel - 15'000 (B25 -5'000, C24 - 4'914)

LF - Pour quelles raisons renforce-t-on le gardiennage du port ?

DDGS :

En 2025, les activités d'entretien du port ont connu une augmentation en raison notamment de la vétusté du port et d'une prolifération importante d'algues. Ces activités ont nécessité le travail de deux collaborateurs afin de maintenir la propreté du port et d'offrir un service de qualité à la clientèle.

Jusqu'à présent, l'aide au port était assurée par un collaborateur auxiliaire de la piscine. Cependant, afin de maintenir un niveau élevé de surveillance à la piscine, il a été décidé de moins solliciter le personnel auxiliaire de la piscine.

Dès lors, un collaborateur supplémentaire a été engagé spécifiquement pour venir en renfort au port, afin de faire face à l'augmentation de la charge de travail et de suppléer le responsable pendant ses congés.

Compte-tenu de ce qui précède, une augmentation de CHF 10'000.00 est demandée pour 2026, afin de mieux refléter les besoins réels.

S/C Cofin

Choix de garder une surveillance plus accrue à la piscine et de séparer les deux activités.

A noter qu'il y a eu des soucis notamment avec la plateforme en eau libre qui semble un peu trop grande pour la surveillance d'après les gardiens.

172.3147 Entretien du port - 36'500 (B25 - 46'000, C24 - 19'005)

AS - Y'a-t-il des travaux de grande urgence entre 2025 et 2026.

DDGS :

En 2025, un montant de CHF 46'000.00 avait été initialement demandé pour les travaux de rénovation de la rampe du bateau de sauvetage, ainsi que pour la création d'une nouvelle place destinée à ce bateau. Cette nouvelle configuration devait permettre de positionner le bateau de manière plus stratégique en cas d'intervention urgente.

Cependant, en raison de la vétusté du port, il est apparu prioritaire de rénover l'estacade ouest dont la structure est très endommagée avec des planches pourries, cassantes et présentant un risque de sécurité pour les usagères et usagers du port (les travaux débuteront prochainement et les frais de fourniture sont engagés). Par ailleurs certains autres travaux de réparation ponctuels ont été entrepris.

Le projet relatif au bateau de sauvetage a été reporté à 2026 avec un budget moindre.

S/C COFIN

Prioriser des travaux en lien avec la sécurité, l'estacade ouest était dans un état dégradé et il y avait un risque que les lattes en bois cèdent sous le poids d'une personne. Le bois sera travaillé par les artisans de la Commune.

Il faut rediscuter de l'emplacement du bateau du sauvetage avec la société de sauvetage. Une réunion est agendée la semaine du 10 novembre 2025.

Le Club Nautique est également venu demander une place supplémentaire pour un bateau des jeunes.

173.3114 Achat machines, matériel exploitation - 33'500 (B25 -20'200, C24 - 15'659)

AS - Quelle est la durée de vie d'une telle machine ? Quelle est la capacité de la machine et nombre de m³ de la piscine ? Quel est son coût ?

DDGS :

En raison des travaux en cours au collège Principal, la livraison de javel destinée au traitement de l'eau de la piscine couverte rencontre actuellement des difficultés. L'entreprise chargée de la livraison doit livrer des bidons contenant des produits chimiques par l'extérieur, en empruntant un escalier d'échafaudage ce qui n'est pas idéal. De plus, l'eau de javel a une durée de vie limitée (environ 1 mois) et sa péremption engendre la formation de bromates et chlorates.

Pour pallier cette problématique, il a été décidé d'opter pour l'acquisition d'une machine d'hypochlorite de calcium (chlore en granulés). Cette solution présente plusieurs avantages :

- Sécurité : en cas d'incident, le produit ne se répand pas et ne s'évapore pas, limitant les risques chimiques.

- Qualité de l'eau : l'utilisation d'hypochlorite de calcium limite la formation de bromates et chlorates.

L'entreprise ne peut pas se prononcer sur la durée de vie de la machine, cela dépend intégralement du soin et de l'entretien que l'on y apporte.

La capacité de la piscine est d'environ 570 m³.

Le coût de la machine s'élève à CHF 19'969.30, auquel s'ajoutent environ CHF 5'000.00 de frais liés à son installation. Il a été convenu que la DUE prendrait en charge CHF 10'000.00 pour l'achat de la machine.

S/C COFIN

La javel a une durée de péremption d'un mois. Une solution est de faire l'acquisition d'une machine qui fabrique de la javel avec des granulats et de l'eau. L'avantage est de résoudre la problématique de livraison et la qualité de la javel au-delà d'un mois.

Cette machine est recommandée pour des bassins entre 200 à 1500 m³.

La Commune ne s'attend pas à une hausse des coûts opérationnels pour le consommable (produits). Cette machine est déjà utilisée à Lausanne avec satisfaction.

Le fournisseur ne s'est pas engagé sur la durée de vie.



Principe de fonctionnement du système de dosage GRANUDOS 45/100 Touch

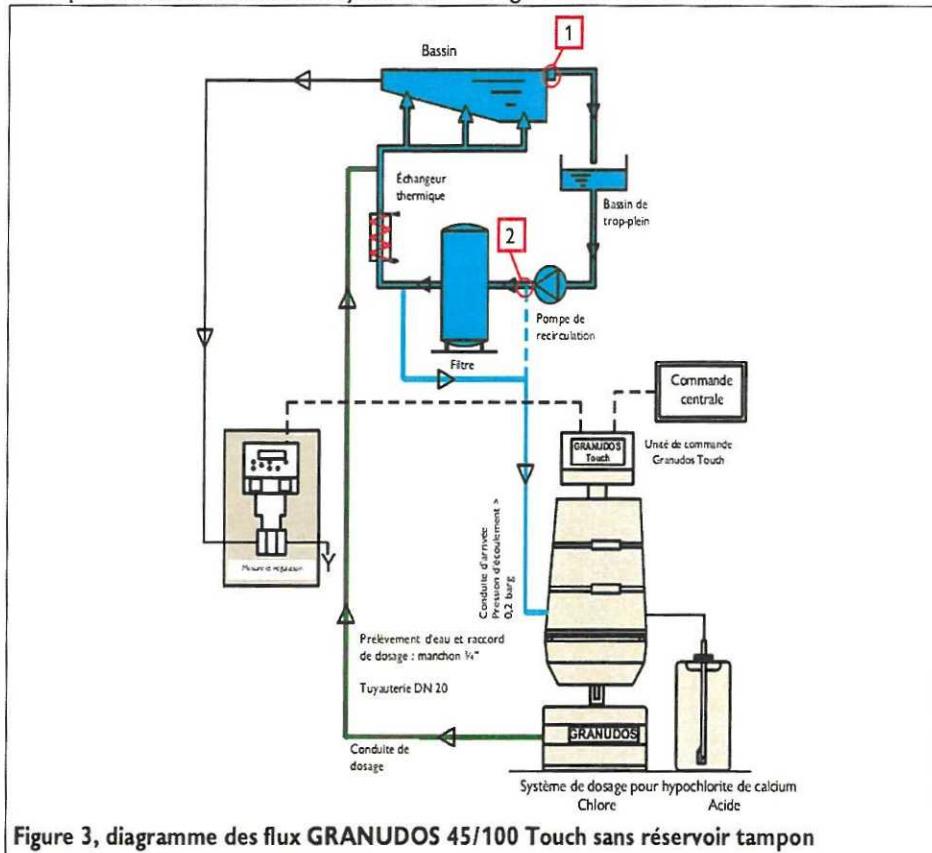


Figure 3, diagramme des flux GRANUDOS 45/100 Touch sans réservoir tampon

176.3653

Aides, subventions, culture, loisirs et sports - 185'000 (B25 - 185'000, transfert de 300.3060)

LF - Pouvez-vous nous donner le détail de ce poste ainsi que nous transmettre une version actualisée du tableau montrant le pourcentage de membre junior pulliérans et le pourcentage de membre pulliérans ainsi que le nombre de membres total par club sportifs pour l'année 2024 ?

DDGS :

Budget	179'000.00
Subsides	151'610.00
Juniors hors Pully	3'900.00
Subsides extraordinaire	10'000.00
Mérites sportifs + Urban Training	11'605.00
Solde	1'885.00

Pour information, les subventions « hors Pully » sont attribuées aux clubs sportifs installés hors du territoire communal qui accueillent des jeunes pulliérans dont le sport n'est pas praticable à Pully (exemples : hockey sur glace, curling, rugby, etc..). Les subventions extraordinaires sont attribuées aux sportifs d'élites résidant à Pully et demandant une aide pour une épreuve ou un événement sportif d'importance nationale ou internationale. Enfin,

Urban Training est un vaste programme d'activités sportives offertes à la population.

Clubs sportifs	ACTIFS			JUNIORS			TOTAL
	Hors Pully	Pully	Total	Hors Pully	Pully	Total	
Association Prieuré Sports	11	21	32	0		0	32
Budokwai Pully	5	4	9	46	99	145	154
Bushido Pully	12	8	20	23	35	58	78
Club de tennis de table de Pully	15	6	21	6	13	19	40
Club nautique de Pully	122	100	222	169	62	231	453
Espérance sportive Pully Basketball	35	13	48	80	33	113	161
Fédération suisse de gymnastique	62	64	126	62	146	208	334
Gymnastique féminine et volleyball - L'Ondine	29	39	68	0		0	68
Pétanque de Pully	18	7	25	0		0	25
Pully Football	113	34	147	185	254	439	586
Pully Lausanne Foxes Basketball	82	24	106	88	73	161	267
Pully Natation	56	54	110	104	158	262	372
Pully Rink-Hockey Club	22	5	27	18	19	37	64
Séniors en mouvement	19	47	66	0		0	66
Société de gymnastique féminine	3	16	19	0		0	19
Société de tir du Volson	31	48	79	2	0	2	81
Société Internationale de Sauvetage	30	35	65	1	5	6	71
Tennis Club Pully	220	242	462	84	167	251	713
Tri Team Pully	76	24	100	24	14	38	138
Volleyball club Pully	9	2	11	5	2	7	18
Total	970	793	1'763	897	1'080	1'977	3'740
% pulliéran			31%			65%	50%

DDGS complément 05.11.25 : Le compte utilisé pour les subventions sportives jusqu'au 31.12.2024 était le 365302 152.

S/C COFIN

Les aides et subventions ont été transférées dans la rubrique bureau des sports déjà dans le budget 2025. Elles se trouvaient avant dans d'autres postes au 152 et 300.

La répartition des subsides est faite selon un règlement révisé récemment par membres totaux par clubs peu importe si le membre est pulliéran ou non.

Le règlement se trouve sur le site de la Commune.

Il n'y a pas de distinction entre les sports en termes de rémunérations.

Les Clubs ne paient plus de location pour les infrastructures, car cela limite l'administratif avec les subventions.

3 - Domaines et bâtiments

300.3030 Cotisations AVS-AC - 96'900 (B25 - 97'000, C24 - 94'730)

LF - Pourquoi est-ce que les cotisations AVS-AC sont en très légère baisse (CHF -100) alors qu'il y a un transfert de la déléguée au sport à l'entité Bureau des sports avec une baisse importante constatée au 300.3011 et au 300.3040 ?

DDGS : Il s'agit d'une erreur de calcul (formule Excel) sur le budget 2025. Nous aurions dû être à CHF 104'664.00 (arrondi à CHF 105'000.00) au budget 2025 au lieu de CHF 97'000.00. Pour 2026 c'est correct.

300.3189 Frais divers - 25'000 (B25 - 8'500, C24 - 5'383)

LF - Comment explique-t-on le delta entre les CHF 4'000 transférés depuis le 300.3114, les CHF 2'700 transférés depuis le 330.3114 et les CHF +16'500 chargés dans le compte 300.3189 ?

DDGS :

Actuellement, nous disposons d'un budget annuel pour acheter des vêtements pour les équipes, sans toutefois les entretenir. Chaque collaborateur effectue le nettoyage de ses habits sans recevoir aucune compensation pour cela. Quelques services de la Ville achètent les vêtements pour leurs équipes et confient leur entretien à des prestataires externes. Afin d'uniformiser les pratiques et par égalité de traitement, il a été décidé de réorienter le budget destiné à l'achat de vêtements et de créer un partenariat avec un fournisseur externe au moyen d'un contrat de location qui englobe l'entretien, la traçabilité, le renouvellement et la réparation des articles, sauf en ce qui concerne l'achat des chaussures.

Le coût de ce nouveau partenariat est estimé à environ CHF 30'000.00 (artisans, vignes et concierges).

Pour le compte 300 (artisans) :

Il y a manifestement eu une erreur au moment de la saisie du budget 2026. Le montant devrait être de CHF 6'000.00 pour l'achat et l'entretien des vêtements au 3189, soit un total de CHF 11'000.00 au lieu des CHF 25'000.00 (en sachant que ce compte contient d'autres positions que celle des vêtements).

320.3313 Amortiss machines, mobilier & véhicules - 77'900 (B25 - 7'100, C24 - 7'080)

AS - Les amortissements sont élevés par rapport aux années précédentes. L'amortissement est réparti sur 3 ans dès le 1^{er} janvier 2025 (solde amortissement actuel). Explications

LF - Quel est le type de véhicule acquis et à quoi sert-il ?

DDGS :

L'amortissement en cours de CHF 7'080.00/an se terminera en 2026 (amort. 5 ans) - préavis 03-2017 renouvellement /acquisition de véhicules 17-19.

Dès 2026, il est prévu un amortissement sur 5 ans (si le préavis est bouclé d'ici fin décembre) pour le préavis 03-2021 renouvellement /acquisition de véhicules 21-23.

Il s'agit d'un tracteur forestier HSM 805 h avec caméra, équipement de débardage, grue et treuil + remorque avec benne. Coût total : CHF 354'253.30 / amort. CHF 70'850 /an sur 5 ans.

DDGS complément 05.11.25 :

Amortissement de la vigne 3313 330

L'amortissement en cours de CHF 8'600.00/an se terminera en 2026 (amort. 5 ans) - préavis 03-2017 renouvellement /acquisition de véhicules 17-19.

Dès 2025, amortissement sur 3 ans pour le préavis 20-2018 Réponse au postulat pour des vignes saines et du vin sans glyphosate. Achat d'outils et machines permettant d'arrêter l'utilisation de glyphosate. Coût CHF 79'062.95 / amort. CHF 26'354/an sur 3 ans.

S/C COFIN

Le préavis du tracteur n'a pas été bouclé et cela explique pourquoi l'amortissement n'a pas commencé.

330.3102 Livres journaux, documentations et frais d'annonce - 15'900 (B25 - 10'900, C24 - 7'080)

AS - La vente de vin (la capite n'est pas calculée)

LF - Quelle est la nature des charges en hausse en lien avec l'augmentation des manifestations à la capite ?

DDGS :

En préambule, il est à noter que les habitudes de consommation de vin sont en baisse. Par conséquent il est difficile de savoir si nous allons dégager un bénéfice sur la vente de vin. Il est prévu de maintenir le chiffre d'affaires de vente des vins en organisant 4 événements La Capite (au lieu de 2 en 2025). Ainsi, les charges pour les manifestations de La Capite sont plus élevées en 2026 (annonce sur les réseaux sociaux, affiches, etc.).

S/C COFIN

On veut passer de 2 événements Capite à 4 par année. Le but est de soutenir la demande qui est en baisse en lien avec la baisse générale de la consommation de vin, avec ces événements.

La Générale organise des événements à la Capite mais ne paie pas de location pour le bâtiment, la commune fournit eau et électricité, mais la Générale en contrepartie achète le vin et vient avec ses propres équipements

350.3141 Entretien des bâtiments et monuments domaines - 506'000 (B25 - 383'400, C24 - 419'016)

LF - Est-ce qu'il y a une grosse rénovation prévue cette année ?

DDGS :

Non, il n'y a pas de grosse rénovation prévue en 2026 par le biais du budget.

AO - Explication circonstanciée sur l'augmentation.

DDGS :

En plus de l'entretien courant et des mises en conformité usuelles à réaliser, de nombreux travaux d'entretien ont été identifiés pour 2026 dont plusieurs liés à la sécurité : remise en état de la structure des balcons du Croset 1, contrôle des plaques des façades de la Damataire, mesures d'amélioration de la sécurité incendie du Data Center de la Damataire ainsi que la mise aux normes du tableau électrique du Port 1. A cela s'ajoute différents travaux spécifiques dont la rénovation partielle des bureaux de l'OPO ainsi que la mise en place d'un parc à vélos à la Damataire, etc.

S/C COFIN

Le masterplan cockpit immobilier a été terminé et l'objectif est maintenant de l'analyser pour planifier les travaux.

Il y a un caractère urgent à faire les travaux de la façade de la Damataire.

La parcelle Oron 8 au Mont-de-Pully a encore des charges budgétées, car la parcelle n'est toujours pas morcelées.

351.3123 Achat et consommation d'électricité - 416'200 (B25 - 363'600, C24 - 416'770)

LF - Comment explique-t-on la hausse de la consommation d'électricité étant donné que le coût de l'électricité va légèrement baisser en 2026 ? Quel est le bâtiment concerné ?

DDGS :

Lors de l'établissement du budget 2026, nous n'avions pas connaissance d'une baisse des prix. Dès lors, le budget a été établi et adapté par rapport aux comptes 2024. Tous les bâtiments locatifs sont concernés par ce compte.

DDGS complément 05.11.25 :

Hausse du budget électricité 351.3123 :

Le budget 2026 a été établi en fonction de 2024 (car dernière année clôturée et donc base de travail).

Ci-dessous les principales positions d'augmentation entre 2023 et 2024 :

Hangar à bois : + CHF 9'300.00. La DTSI a remarqué qu'il y avait une erreur de comptage lors de la facturation. Le correctif sur le budget sera effectif depuis 2026

Home des Mosses : + CHF 4'100.00

Collège Grec : + CHF 17'100.00. Pose d'un climatiseur supplémentaire

Ramuz 73a : + CHF 6'800.00

Octogone : + CHF 5'500.00

Rochettaz 48a-Foot : + 7'000.00. Bâtiment énergétiquement peu efficace

Rink-hockey : + CHF 1'700.00. Utilisé également par les UAPE à midi

Le reste des bâtiments a des différences en + ou -.

S/C COFIN

La consommation d'électricité est relativement stable, mais intègre des logements qui ont été reloués. La DTSI n'avait pas encore connaissance des nouveaux tarifs.

Usage des climatiseurs. Augmentation légère pour l'Octogone.

512 - Bâtiments scolaires

Pas de remarques particulières.

58 - Temples et cultes

Pas de remarques particulières.

74 - Office du logement

Pas de remarques particulières.

Pour la sous-commission DDGS / le rapporteur - André Ogay / 06.11.25



Conseil communal

Commission des finances

Pully, le 9 novembre 2025

Rapport de la sous-commission DJAS en lien avec l'étude du budget 2026

Membres de la sous-commission DJAS

Bernheim Nathalie

Currat Yves

Margelisch Stephan

D'entente avec le président de la Commission des Finance, la sous-commission a concentré son travail de revue budgétaire sur la thématique de l'accueil de jour et notamment sur les 3 points qui ont fait l'objet d'une recommandation particulière dans notre rapport de budget au Conseil Communal, pour la séance du 4 décembre 2024. Les voici à nouveau pour mémoire :

"La Cofin a fait siennes les recommandations de sa sous-commission qui :

1) préconise de revoir le système de subventions communales en se basant sur le nombre de bénéficiaires de l'accueil établi par Commune de domicile et non pas en se basant sur le nombre de places offertes, ce qui pénalise les Communes qui créent des places d'accueil

2) recommande de revoir la grille tarifaire inchangée depuis 2009, ce qui permettrait à ses yeux de générer des recettes permettant de réduire la subvention communale de l'ordre de CHF 740'000. -/an et

3) recommande d'obtenir des benchmarks des autres réseaux pour évaluer l'économie de nos réseaux d'accueils "

La sous-commission a également souhaité obtenir une explication de fond sur l'augmentation de la subvention communale à la FEJ pour l'accueil de jour, qui progresse significativement chaque année. Pour mémoire, cette subvention se montait à Frs 4.0 million en 2023, et est budgétée pour Frs 5.7 million en 2026 (chapitre 711, compte 3655.09)

Une délégation de la sous-commission a rencontré le 31 octobre Monsieur le Municipal Jean-Marc Chevallaz ainsi que Monsieur Alain Delaloye, Chef de service de la DJAS, afin d'examiner plus particulièrement ces points. La sous-commission remercie vivement la disponibilité des membres du département et apprécie l'esprit d'ouverture lors de cet échange.

Vous trouverez en annexe la réponse complète du département. Sur la base des informations reçues, la sous-commission rapporte les éléments suivants :

1. Chaque commune assume les pertes des structures d'accueil situées sur son territoire et les coûts généraux de la FEJ sont répartis entre les communes en fonction du nombre de places offertes par chacune. La clé de répartition semble donc remplir un objectif d'équité. Nous n'avons cependant pas pu vérifier dans le budget analytique les explications fournies quant à la recharge des pertes relatives à l'accueil d'un enfant d'une autre commune.
2. Le processus de révision des grilles tarifaires est en cours, ce qui nécessite également de revoir les bases de tarification en fonction des situations familiales de plus en plus complexes. L'entrée en vigueur de cette révision est prévue pour la rentrée 2027, avec l'approbation des quatre communes concernées. La sous-commission comprend les complexités d'une telle révision, mais recommande une mise en œuvre plus rapide au vu la dégradation des finances communales.
3. Des premiers benchmarks ont été fournis par le département, couvrant le coût moyen des places à la FEJ par rapport à la moyenne cantonale. Il est à noter qu'une place de crèche coûte 41'700 par année (moyenne cantonale 37'350), dont Pully assume Frs 13'761 (33%). Une place parascolaire coûte 14'600 par année (moyenne cantonale 19'288), dont Pully assume frs 4'818 (33%) à travers sa subvention. Des benchmarks propres aux grilles tarifaires seront fournis lors de la soumission des nouvelles grilles.
4. L'analyse fine de l'augmentation de la subvention de Pully est un exercice délicat car il nécessite une compréhension en profondeur des finances de la FEJ et d'isoler l'impact spécifique pour la commune de Pully. Il ressort tout de même des échanges que la baisse des aides cantonales au démarrage, l'augmentation du nombre de places subventionnées et l'augmentation des salaires non compensée par l'adaptation des grilles tarifaires constituent l'essentiel de cette augmentation.

En conclusion, nous constatons une détérioration de l'équilibre du financement des prestations de la FEJ, dont les pertes doivent être couvertes par les communes partenaires à travers la subvention. Les pertes prévues dans le budget 2026 de la FEJ progressent à 33.0% par rapport à 28.7% en 2024.

En termes de prestations, si l'offre en places d'accueil parascolaire semble répondre de manière générale aux besoins, la liste d'attente en places de crèche se maintient à un niveau élevé 300+ enfants (soit environ 20% des enfants de 0-4 ans à Pully), malgré le développement de nouvelles structures.

La réalisation des projets de développement de l'offre d'accueil pèsera donc de manière de plus en plus importante sur le budget de la ville de Pully. De plus, malgré la réalisation de la maison de l'enfance au parc Guillemin, l'offre à moyen terme ne permettra pas de résorber la liste d'attente.

Face à ces constats, nous estimons nécessaires de repenser en profondeur l'accueil de jour, à la fois dans son organisation, sa gestion et son financement, tant pour les parents que pour la collectivité.

Il ressort des échanges que la complexification des normes, l'inadéquation des surfaces à louer par rapport aux besoins spécifiques des crèches, et l'adaptation onéreuse de surfaces non adaptées pèsent sur le coût d'exploitation des crèches. Une meilleure approche serait de concevoir des surfaces pensées pour les besoins spécifiques de l'accueil préscolaire, notamment en tenant compte de la taille optimale pour une exploitation efficace.

Concernant l'accueil parascolaire, une part essentielle du coût de fonctionnement et de la complexité d'exploitation est directement liée à son organisation hors du cadre des établissements scolaires. L'approche intégrée des écoles privées semble démontrer une meilleure efficacité générale. A ce titre, un exercice pilote a été menée par la ville de Neuchâtel¹ semble montrer un résultat prometteur, à la fois en termes de simplification dans l'organisation parentale et d'un point de vue de l'utilisation judicieuse des ressources publiques.

Sur ces bases, nous formulons quatre recommandations d'ordre technique :

- Mettre en œuvre la révision des grilles tarifaires pour l'automne 2026, sans attendre la rentrée 2027
- Mettre en place un processus interne qui définit la méthodologie (indexation, révision des limites) et la fréquence de révision des grilles tarifaires, dont les effets seront à intégrer au budget
- Revoir le calcul de la répartition du financement de la FEJ entre les trois communes, notamment en ce qui concerne l'accueil d'enfant d'une commune voisine
- Reclasser la subvention de la commune à la FEJ dans les charges maîtrisable, dès le budget 2027

Mous formulons également trois recommandations plus larges, dans le but de mieux répondre aux défis de l'accueil de jour :

- Mener une réflexion de fond sur les structures d'accueil, et l'organisation optimale des unités (best practice)
- Étudier la possibilité pour la commune de construire des crèches optimisées en termes de taille, de coût de fonctionnement et de nombre de places d'accueil afin de répondre enfin au besoin des familles et de pouvoir fermer les structures sous-optimales (coûts d'adaptation des locaux, gestion des ressources humaines nécessaires au fonctionnement des structures).
- A l'instar des expériences menées par la ville de Neuchâtel, mettre en place un projet pilote visant à intégrer l'accueil parascolaire au sein des structures de l'école, avec un guichet unique pour les parents.

En conclusion, la sous-commission recommande l'adoption du budget 2026 de la DJAS tout en incitant la Municipalité à considérer les pistes d'améliorations évoquées dans son rapport.

Pour la sous-commission de la DJAS,

Yves Currat, rapporteur

Annexe 1 : réponses de la DJAS

Annexe 2 : Présentation du budget 2026 de la DJAS

¹ <https://www.rts.ch/info/regions/neuchatel/2025/article/neuchatel-bilan-positif-pour-l-ecole-en-continu-un-modele-inspirant-29052188.html>

Annexe 1

From: Delaloye, Alain Alain.Delaloye@pully.ch 
Subject: RE: Sous commission COFIN - DJAS - revue du budget 2026 - Eléments de réponse et documents
Date: 7 November 2025 at 18:15
To: yves.currat yves.currat@proton.me, Margelisch Stephan stephan@swissdeco.ch, Bernheim Nathalie nathalie.bernheim@gmail.com
Cc: Jean-Denis Briad jdbriad@gmail.com, Chevallaz, Jean-Marc Jean-Marc.Chevallaz@pully.ch

Madame la Conseillère communale, Messieurs les Conseillers communaux,

En réponse à vos demandes, nous vous prions de trouver ci-dessous et ci-joint les éléments de réponses et documents (voir liens de téléchargement au vu de la taille des documents) :

- **Nous apprécierons également recevoir de votre une copie PDF du budget 2026 de la FEJ, ainsi que sa présentation relative, et la copie en version Excel du budget détaillé :**
 - Budget par nature 2026 – FEJ :
<https://ged.pully.ch/app/linkto/SUJ0SVJCaFFHTmJXOTdXekhRK2dmM2orbGFONjkvc3NwTktDSzFydzFKaGpRSEIISHdXV2ZlaVgzbis3WVv5TW1ISm1BckxSTFpFPQ>
 - Budget par secteur 2026 – FEJ :
<https://ged.pully.ch/app/linkto/dU9Qa1pIMTFnUFBzcUVIS2VZTHdjZ3JISDZxMmJ2K2tDMURYSnBEN0VUTW4rN1dVbzRLTFRtSVk1MlovUGg3S2RPcEFHcEMwUG1VPQ>
 - Budget 2026 – FEJ :
<https://ged.pully.ch/app/linkto/R3IFZFVDQU1nS29WVFQwMndxS3FxdzArNk5WWG52R3kvdtTzOVg2Z00yQzZSeXFZTEh2eFM1N3p1cUdKWnVNvUdpd05SSmMvVXhnPQ>
 - Présentation budget 2026 – FEJ :
<https://ged.pully.ch/app/linkto/c3Q2bGluVGltR3o2VjhvTzhIZEVCejlyVmhxUjdIU21Yem52aFJGY3hCVFRDRXI4aGVkcG40cktJUDNOYU5pVWFONnZEVmVpL0FvPQ>
 - Budget 2026 FEJ – format Excel :
<https://ged.pully.ch/app/linkto/dHV3Ly96bTBabytjVIFTMzZxcmY4eVpjTzRJdktYaGMxRm5OcXduSEx1QWM0Vkx2MIJQRGU2bDY2Wkh6eVJPSng3MXB4c1hjU0M4PQ>
- **Je vous saurais gré de nous apporter votre réponse au trois points soulevés dans mon e-mail initial :**

La Cofin a fait siennes les recommandations de sa sous-commission qui :

1. **préconise de revoir le système de subventions communales en se basant sur le nombre de bénéficiaires de l'accueil établi par Commune de domicile et non pas en se basant sur le nombre de places offertes, ce qui pénalise les Communes qui créent des places d'accueil**

Il est utile de rappeler les différents cas de figure de la prise en charge des communes des coûts/couverture de déficit de l'enfance :

- a. **Accueil collectif (Nurseries, garderies, UAPE, APEMS) :**

- i. **La couverture de déficit:**

Elle est propre à chaque structure. Elle est liée à la différence entre les charges de fonctionnement et les revenus.

Elle est financée par les communes respectives où se situent les structures.

- ii. **Mandat de gestion de la FEJ**

Il est lié aux charges de fonctionnement de l'administration de la FEJ.

Il est calculé selon une clé de répartition basée sur le nombre de places et collaborateurs sous gestion.

Dès lors, par exemple, le mandat de gestion de la FEJ pour la gestion des structures de Belmont est donc facturé par la FEJ directement à la Commune de Belmont selon ce principe.

De même pour la gestion des structures de Paudex.

- iii. Accueil d'un enfant habitant une commune dans une structure d'une autre commune:

Si un enfant d'une commune de domicile est accueilli et utilise une place dans une structure d'accueil d'une autre commune, la place est facturée aux parents selon la politique tarifaire du Réseau en fonction du revenu déterminant des parents placeurs, et la part de subvention communale sur cette place est refacturée à la commune de domicile de l'enfant. Ainsi, autrement dit, chaque commune finance ses places de manière indépendante et refacture aux autres communes la part concernant les enfants non domiciliés sur son territoire, une fois déduite la participation des parents.

La charge est ainsi prise en charge par la commune de domicile, ce qui est correct.

b. Accueil familial

- i. Comme rappelé dans le mail précédent adressé à votre sous-commission : La répartition des coûts de l'accueil familial (AFJ, mamans de jour) entre les communes de Pully, Paudex, Belmont, Lutry est faite en fonction du nombre d'accueillantes par commune conformément à la convention de gestion de la Structure d'accueil familial signée entre les communes de Pully, Paudex, Belmont.

Il est effectivement prévu de revoir cette convention en fin 2025-2026 dans la perspective du budget 2027 bouclé à mi-août 2026, afin notamment de revoir le mode de répartition des coûts entre communes en toute vraisemblance pour une part au coût par habitant et/ou au prorata des heures d'accueil, soit à l'utilisation effective de la prestation. La participation de Pully devrait ainsi mieux refléter la réalité de l'exploitation et devrait en toute vraisemblance diminuer. L'analyse doit néanmoins être complètement menée pour déterminer les effets de cette mesure.

S'agissant du budget 2026 et les montants portés dans les comptes suivants :

- ii. Compte 760 4360.02 « Remboursement de tiers », participation des communes à l'Accueil familial :
1. Nombre total prévisible d'accueillantes en 2026 : 13, montant total de participation aux coûts de l'AFJ : CHF 343'700.00
 2. Répartition sur les communes :
 - a. Commune de Pully : Accueillantes : 10, montant CHF 264'384.62
 - b. Commune de Paudex : Accueillantes 1, montant CHF 26'438.46
 - c. Commune de Belmont : Accueillantes 1, montant CHF 26'438.46
 - d. Commune de Lutry : Accueillantes 1, montant CHF 26'438.46

- iii. Compte 711 3655.07 « Accueil familial », couverture de déficit de l'AFJ, participation de Pully : CHF 264'400.00

C. Association du Réseau d'accueil de jour de Pully, Paudex, Belmont, Lutry

Les communes assurent la couverture de déficit du réseau liée aux frais administratifs de fonctionnement du réseau. La répartition est effectuée au prorata du nombre de places autorisées par l'OAJE pour les structures collectives et par la structure de coordination de l'accueil familial pour les accueillantes en milieu familial.

Comme pour l'accueil familial, il est également prévu de revoir la

répartition des coûts du Réseau entre les communes de Pully, Paudex, Belmont, Lutry actuellement au prorata du nombre de place par commune dans le cadre d'un processus de réorganisation complète du Réseau et de sa gouvernance en 2026 en toute vraisemblance pour une part au coût par habitant et/ou au prorata des heures d'accueil, soit à l'utilisation effective de la prestation.

Comme rappelé précédemment, chaque commune finance ses places de manière indépendante et refacture aux autres communes la part concernant les enfants non domiciliés sur son territoire, une fois déduite la participation des parents.

- i. Les subventions cantonale de la FAJE sont intégralement redistribuées à chaque structure en fonction des décisions d'attribution de la FAJE.

2. recommande de revoir la grille tarifaire inchangée depuis 2009, ce qui permettrait à ses yeux de générer des recettes permettant de réduire la subvention communale de l'ordre de CHF 740'000. -/an et

- a. Comme abordé en séance de sous-commission des finances DJAS le 31 octobre 2025, une révision complète de la politique tarifaire du Réseau d'accueil de jour de Pully, Paudex, Belmont Lutry (PPBL) (barème de facturation aux parents des places d'accueil de l'enfance) a été planifiée pour 2025 dans le but non seulement de l'adapter à l'évolution de ces dernières années du coût réel moyen de la prestation mais également de l'adapter aux structures et situations familiales actuelles devenues extrêmement complexes pour déterminer les éléments composant le calcul du revenu des familles, familles mono-parentales, recomposées, divorcées, concubines, gardes des enfants partagées, alternées, exclusives, parents habitant dans le périmètre du Réseau, hors Réseau avec tarifications différencierées, etc.

Dans ce contexte, la révision simple de la grille tarifaire n'était pas envisageable, l'entier de la révision de la politique tarifaire a été nécessaire intégrant dès lors une révision en profondeur de la base réglementaire du Réseau intégrant la participation et la validation des 4 communes du Réseau.

Ces processus de révision sont actuellement en cours, leurs termes sont prévus au printemps 2026 dans la perspective de l'élaboration du budget 2027 bouclé à mi-août 2026.

Pour des raisons de délais budgétaires, il n'a donc pas été possible de finaliser ces processus lourds et complexes avant la mi-août 2025, délai pour le budget 2026 et une mise en œuvre en 2026 qui sera donc en principe prévue à la rentrée 2027.

Néanmoins, la finalisation des résultats des analyses, la détermination des mesures à mettre en œuvre, permettront de vérifier une potentielle faisabilité de mise en œuvre de la nouvelle politique tarifaire à la rentrée 2026.

3. recommande d'obtenir des benchmarks des autres réseaux pour évaluer l'économie de nos réseaux d'accueils "

Des benchmarks des autres réseaux du canton seront disponibles et livrables dans le cadre du projet et processus de révision de la politique tarifaire.

- **En complément de mon e-mail ci-dessous, et après réflexion pendant ce weekend, nous devons apporter une explication de fond sur l'augmentation significative de la subvention affectant notre budget 2026.**

En substance, cette augmentation semble provenir des éléments suivants d'après la présentation du budget consolidé de la FFEI :

Présentation du budget consolidé de la FEJ

- D'une part la détérioration de la structure financière de la FEJ, la perte couverte par les communes passant de 28.7% en 2024, à 31.7% en 2025, et 33.0% en 2026. Cette détérioration provient principalement de la baisse de l'aide à la pierre de la FAJE depuis 2024 et des annuités et indexations salariales qui ne sont pas compensées par une adaptation des grilles tarifaires.

La comparaison entre les comptes 2024 et le budget 2026 doit être interprétée avec prudence et nuance.

Au-delà de l'évolution du nombre de places sous gestion, plusieurs autres facteurs doivent être pris en considération. La diminution des aides financières visibles ci-dessous constitue l'un de ces facteurs.

AIDES FINANCIERES	Comptes 2024	Budget 2025	Budget 2026	DELTA C.2024 vs B.2
SUBVENTION FAJE CCT	10'000	20'000	5'000	
SUBVENTION FAJE AIDE A LA PIERRE	81'700	5'000	-	
SUBVENTIONS FAJE AIDE AU DEMARAGE	492'520	125'000	24'600	
SUBVENTIONS OFAS	140'989	336'000	186'000	
TOTAL CHF	725'209	486'000	215'600	- 509

D'autres éléments, comme les revenus liés aux APG qui figurent dans les comptes 2024 mais ne sont jamais portées au budget (- CHF 250'000.-). Le décompte définitif N-1 des acomptes reçus de la part de la FAJE qui s'inscrivent dans les comptes 2024 mais pas dans les budgets (- CHF 30'000.-). En ce qui concerne les charges des loyers et autres frais de locaux, l'intégration de loyers sur un exercice complet, la prise en compte des indexations reçues et la facturation d'un amortissement pour les bureaux génèrent à eux seuls des charges supplémentaires de CHF 140'000.-. L'augmentation des prestations SSI + IT dues notamment au renouvellement du serveur et licences représentent une charge supplémentaire de CHF 85'000.-. En ce qui concerne, l'augmentation des charges du personnel, il s'agit de la combinaison de plusieurs éléments. La provision sur le taux de prime des assurances de personnes (+CHF 50'000.-), le retour à une direction unique pour une de nos structures (+CHF 100'000.-), la formation de nos directions obligatoires et autre personnel entre autres (+CHF 30'000.-) et l'annuité et une faible indexation de 0.1% (+CHF 187'000.-).

En outre, la majeure partie des écarts du budget 2026, sont liés à la reprise de la gestion des structures préscolaires de la Commune de Belmont s/Lausanne par la FEJ au 1^{er} janvier 2026.

De manière générale, et particulièrement dans le cadre de l'élaboration des budgets, la FEJ suit plusieurs indicateurs de manière très rigoureuses, tant au niveau des charges qu'au niveau des revenus. La répartition par nature et par typologie d'accueil nous permet de mener des analyses plus fines.

- D'autre part, par l'augmentation du nombre de places proposées en pré- et para-scolaire, chaque place étant déficitaire

Pour Pully, cela représente sur deux ans une augmentation de 30% de sa subvention, soit 1.4 million selon le budget consolidé.

Pourriez-vous confirmer, ou nuancer, cette lecture générale de l'augmentation de la subvention et quantifier "à la louche" ces trois éléments explicatifs ?

Afin que nous puissions nous rendre compte du cout pour la collectivité de cette prestation publique, quel est le déficit moyen que nous devons couvrir pour une place en pré-scolaire et une place en para-scolaire ?

parascolaire		
		2023
	coût moyen de la place	Minimum Moyenne Maximum
coût moyen de la place	14'600.00	12'810 CHF 19'288 CHF 26'787 CHF
part communale	4'818.00	

Bien que nous comparions les données prévisionnelles 2026 de la FEJ vs des indicateurs FAJE basés sur les comptes 2023 de 34 réseaux, il convient de relever que la FEJ se positionne sur la partie basse de la fourchette moyenne.

préscolaire		
INDICATEURS FAJE - comptes 2023- comparaison entre les 34 réseaux du Canton de Vaud		
	coût moyen de la place	2023
	Minimum Moyenne Maximum	
coût moyen de la place	41'700.00	24'107 CHF 37'350 CHF 46'856 CHF
part communale	13'761.00	

Bien que nous comparions les données prévisionnelles 2026 de la FEJ vs des indicateurs FAJE basés sur les comptes 2023 de 34 réseaux, il convient de relever que la FEJ se situe dans un intervalle plus proche de la fourchette moyenne que élevée.

A toutes fins utiles, vous trouverez également quelques informations au niveau de la répartition du coût de fonctionnement selon les données FAJE 2023.

Indicateurs FAJE – comptes 2023 comparaisons entre les 34 réseaux du Canton de Vaud.

En 2023, la **participation moyenne des parents** au financement de l'accueil collectif est de 36.7% (**FEJ = 43.7%**) avec une variation entre réseaux de min. 19.8% à max 51.7%.

La **participation moyenne des communes** est à 34% (**FEJ= 29.4%**) avec une variation entre 15.2% et 54%.

La **participation moyenne de la FAJE** est de 23.3% (**FEJ 22.1%**) avec une variation entre 17% et 37.6%

En espérant avoir pu répondre à votre attente et tout en restant bien évidemment à disposition pour tout complément utile, nous vous adressons, Madame la Conseillère communale, Messieurs les Conseillers communaux, nos meilleures salutations et vous souhaitons d'ores et déjà un excellent week-end,
A. Delaloye



Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique (DJAS)
Alain Delaloye - Chef de service

Avenue du Prieuré 1 - Case postale 63 – CH-1009 Pully
Tél. : +41 21 721 31 65 - Fax : +41 21 721 31 14
alain.delaloye@pully.ch www.pully.ch [Nous situer](#)

Attention : Les informations contenues dans ce message et ses annexes sont CONFIDENTIELLES et exclusivement réservées à leur destinataire. Toute transmission ou copie non autorisée de ce message et toute utilisation ou publication des informations qu'il contient sont strictement interdites et peuvent être illégales. Nous vous prions de bien vouloir nous aviser immédiatement par fax ou par mail, si ce message vous est parvenu par erreur. Avec nos remerciements.

De : yves.currat <yves.currat@proton.me>
Envoyé : dimanche, 2 novembre 2025 22:38
À : Chevallaz, Jean-Marc <Jean-Marc.Chevallaz@pully.ch>; Delaloye, Alain <Alain.Delaloye@pully.ch>
Cc : Bernheim Nathalie <nathalie.bernheim@gmail.com>; Margelisch Stephan <stephan@swissdeco.ch>; Jean-Denis Briod <jdbriod@gmail.com>
Objet : Re: Sous commission COFIN - DJAS - revue du budget 2026 - Proposition de nouvelle date

Monsieur le Conseiller Municipal,
Monsieur le Chef de Service,

Messieurs,

En complément de mon e-mail ci-dessous, et après réflexion pendant ce weekend, nous devons apporter une explication de fond sur l'augmentation significative de la subvention affectant notre budget 2026.

En substance, cette augmentation semble provenir des éléments suivants d'après la présentation du budget consolidé de la FEJ :

- D'une part la détérioration de la structure financière de la FEJ, la perte couverte par les communes passant de 28.7% en 2024, à 31.7% en 2025, et 33.0% en 2026. Cette détérioration provient principalement de la baisse de l'aide à la pierre de la FAJE depuis 2024 et des annuités et indexations salariales qui ne sont pas compensées par une adaptation des grilles tarifaires.
- D'autre part, par l'augmentation du nombre de places proposées en pré- et para-scolaire, chaque place étant déficitaire

Pour Pully, cela représente sur deux ans une augmentation de 30% de sa subvention, soit 1.4 million selon le budget consolidé.

Pourriez-vous confirmer, ou nuancer, cette lecture générale de l'augmentation de la subvention et quantifier "à la louche" ces trois éléments explicatifs ?

Afin que nous puissions nous rendre compte du cout pour la collectivité de cette prestation publique, quel est le déficit moyen que nous devons couvrir pour une place en pré-scolaire et une place en para-scolaire ?

Je vous remercie encore pour votre précieuse collaboration.

Au nom de la sous-commission, et bien cordialement,

Yves Currat
Rapporteur

On 31 Oct 2025, at 18:16, yves.currat <yves.currat@proton.me> wrote:

Monsieur le Conseiller Municipal,
Monsieur le Chef de Service,

Messieurs,

Nous vous remercions pour le temps que vous nous avez octroyé aujourd'hui, et apprécions vivement l'ouverture de nos échanges sur les problématiques de l'accueil de jour pour notre commune.

Afin que notre sous-commission puisse rendre son rapport vendredi 7 novembre, je vous serais gré de nous apporter votre réponse au trois points soulevés dans mon e-mail initial d'ici mercredi 5 novembre idéalement. Je reporte à nouveau ces trois recommandations ci-dessous pour simplifier votre lecture:

"La Cofin a fait siennes les recommandations de sa sous-commission qui :

- 1) préconise de revoir le système de subventions communales en se basant sur le nombre de bénéficiaires de l'accueil établi par Commune de domicile et non pas en se basant sur le nombre de places offertes, ce qui pénalise les Communes qui créent des places d'accueil*
- 2) recommande de revoir la grille tarifaire inchangée depuis 2009, ce qui permettrait à ses yeux de générer des recettes permettant de réduire la subvention communale de l'ordre de CHF 740'000. -/an et*
- 3) recommande d'obtenir des benchmarks des autres réseaux pour évaluer l'économicité de nos réseaux d'accueils "*

Nous apprécierons également recevoir de votre une copie PDF du budget 2026 de la FEJ, ainsi que sa présentation relative, et la copie en version Excel du budget détaillé.

Je vous remercie d'avance pour votre retour et vous souhaite un excellent weekend.

Au nom de la sous-commission, et bien cordialement,

Yves Currat
Rapporteur

On 29 Oct 2025, at 15:12, Delaloye, Alain
<Alain.Delaloye@pully.ch> wrote:

Monsieur le Conseiller communal,
Cher Yves,

Je te confirme que nous pouvons revenir à la date initiale du vendredi 31 octobre 2025 de 14h00-15h30 à la Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique. Priorité 1

Fondation de l'enfance et de la jeunesse

BUDGET 2026



Fondation de l'enfance
et de la jeunesse

Table des matières

1. INTRODUCTION	2
2. BUDGET DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDE	3
3. REPARTITION PAR NATURE – EVOLUTION DES CHARGES ET REVENUS	6
4. ANALYSE DES PRINCIPAUX ECARTS (Budget 2026 vs Budget 2025)	7
5. LISTE DES ANNEXES	13

1. INTRODUCTION

Nous avons le plaisir de soumettre à votre approbation le budget de fonctionnement de la Fondation de l'enfance et de la jeunesse pour l'année 2026. A titre de rappel, la FEJ a pour but de gérer les structures de l'enfance et de la jeunesse, voulues par la Ville de Pully et les communes de Paudex ainsi que de Belmont-sur-Lausanne. À partir de janvier 2026, le préscolaire de la commune de Belmont sera également repris par la FEJ. Réparti sur deux sites, ce sont deux entités comptables distinctes qui viennent s'ajouter au budget. Un important travail d'accompagnement au changement destiné aux anciens collaborateurs de Belmont qui rejoindront la FEJ sera également indispensable.

Le budget consolidé 2026 présenté ci-après regroupe l'administration de la FEJ, 20 structures d'accueil collectif et 3 annexes, répartis sur 27 lieux différents.

Par rapport au budget 2025, l'offre existante passera à 1208 places sur une année entière au lieu de 1133 places budgétées en 2025.

SECTEUR	Nombre places
PRESCOLAIRE (PULLY)	/
Les Moussaillons Petits	+24 places
PRESCOLAIRE (PAUDEX)	/
Les Moussaillons Grands	+45 places

SECTEUR	Nombre places
PARASCOLAIRE (PULLY)	+ 12 places
UAPE Belmont	+6 places

Dans le cadre de la lecture du budget 2026, nous tenons à rappeler certains éléments :

- au niveau des charges du personnel, nos structures sont soumises à l'obtention d'une autorisation d'exploiter de la part du SCAJE¹ qui fixe entre autre un taux d'encadrement éducatif selon la tranche d'âge des enfants et qui nous oblige à remplacer tout personnel éducatif absent ;
- la subvention de la part des communes vient couvrir le déficit des structures, elle est directement liée au nombre de places offertes. Chaque commune prend à sa charge la couverture de déficit générée par les structures implantées sur son territoire.

A titre de précision, le projet de budget de fonctionnement 2025 est en tous points identiques à celui présenté à Monsieur le Syndic de Pully, Gil Reichen et à Monsieur le Conseiller municipal, Jean-Marc Chevallaz lors de la séance budgétaire du 02.09.2025. En ce qui concerne la commune de Paudex et la commune Belmont sur Lausanne, le budget leur sera présenté courant septembre également.

¹ Secteur cantonal de l'accueil de jour des enfants

2. BUDGET DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDE

Comptes 2024	Budget 2025	FONDATION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE	Budget 2026	Ecart B. 2026 vs B. 2025		Ecart C. 2024 vs B. 2025	
Charges/Revenus	Charges/Revenus		Charges/Revenus	CHF	EN%	CHF	EN%
TOTAL	TOTAL		TOTAL				
19'218'023.48	19'974'500.00		23'161'100.00	3'186'600.00	13.76	3'943'076.52	17.02

CHARGES

14'344'319.57	14'882'700.00	CHARGES DU PERSONNEL	17'484'400.00	2'601'700.00	14.9	3'140'080.43	18.0
10'192'627.35	10'910'000.00	3011 SALAIRES DU PERSONNEL	12'684'700.00	1'774'700.00	14.0	2'492'072.65	19.6
722'431.45	345'900.00	3012 SALAIRES DU PERSONNEL OCCASIONNEL	535'800.00	189'900.00	35.4	-186'631.45	-34.8
1'127'082.25	1'109'700.00	3013 SALAIRES DU PERSONNEL DE MAISON	1'170'700.00	61'000.00	5.2	43'817.75	3.7
665'332.75	699'100.00	3030 COTISATIONS AVS-AC	843'200.00	144'100.00	17.1	177'867.25	21.1
270'101.70	283'300.00	3031 ALLOCATIONS FAMILIALES	364'600.00	81'300.00	22.3	94'498.30	25.9
505'352.55	596'200.00	3040 COTISATIONS CAISSE PENSIONS	678'500.00	82'300.00	12.1	173'147.45	25.5
253'616.64	275'900.00	3050 ASSURANCES ACCIDENTS ET APG	366'000.00	90'100.00	24.6	112'383.36	30.7
2'061.95	2'200.00	3060 REMBOURSEMENT DE FRAIS	2'200.00	.00	.0	138.05	6.3
11'826.10	13'100.00	3070 CONTRIBUTION PROF. CCT	14'500.00	1'400.00	9.7	2'673.90	18.4
378'924.50	.00	3080 PERSONNEL INTERIMAIRE FAC. PAR DES TIERS	.00	.00		-378'924.50	
.00	.00	308001 PERSONNEL INTERIMAIRE AUTRES FAC. PAR DES TIERS	17'300.00	17'300.00	100.0	17'300.00	100.0
174'582.47	235'700.00	3090 FORMATION ET AUTRES CHARGES DU PERSONNEL	268'300.00	32'600.00	12.2	93'717.53	34.9
13'431.45	.00	301201 SALAIRES PERSONNEL MAISON - REEMPLACEMENTS	.00	.00		-13'431.45	
.00	.00	301204 SALAIRES PERSONNEL SOUTIEN AILA	150'600.00	150'600.00	100.0	150'600.00	100.0
.00	171'000.00	301304 SALAIRES PERSONNEL MAINTENANCE ET LOGISTIQUE	200'000.00	29'000.00	14.5	200'000.00	100.0
45'803.65	22'400.00	3030.02 COTISATIONS AVS-AC OCCASIONNEL	43'800.00	21'400.00	48.9	-2'003.65	-4.6
74'922.40	82'300.00	303003 COTISATIONS AVS-AC PERSONNEL MAISON	92'300.00	10'000.00	10.8	17'377.60	18.8
18'565.55	9'800.00	3031.02 ALLOCATIONS FAMILIALES OCCASIONNEL	19'800.00	10'000.00	50.5	1'234.45	6.2
29'261.50	33'800.00	303103 ALLOCATIONS FAMILIALES PERSONNEL MAISON	39'800.00	6'000.00	15.1	10'538.50	26.5
15'380.75	.00	3040.02 COTISATIONS CAISSE PENSIONS OCCASIONNEL	2'100.00	2'100.00	100.0	-13'280.75	-632.4
44'002.90	48'700.00	304003 COT. CAISSE PENSIONS PERSONNEL MAISON	57'900.00	9'200.00	15.9	13'897.10	24.0
18'460.70	9'900.00	3050.02 ASSURANCES ACCIDENTS ET APG OCCASIONNEL	20'100.00	10'200.00	50.7	1'639.30	8.2
29'013.06	33'700.00	305003 ASS. ACCIDENTS ET APG PERSONNEL MAISON	40'000.00	6'300.00	15.8	10'986.94	27.5
-248'462.10	.00	4361 REMBOURSEMENT DE TRAITEMENTS	.00	.00		248'462.10	
.00	.00	436004 REMBT PART. PERSONNEL SOUTIEN AILA	-127'800.00	-127'800.00	100.0	-127'800.00	100.0
.00	.00	4361.01 REMBT. TRAITEMENTS + FRAIS ANIMATEUR	.00	.00		.00	
1'950'755.24	2'217'000.00	FRAIS DE LOCAUX	2'401'000.00	184'000.00	7.7	450'244.76	18.8
61'375.20	67'700.00	3120 EAU, ELECTRICITE, CHAUFFAGE	90'500.00	22'800.00	25.2	29'124.80	32.2
144'170.64	140'900.00	3151 ENTRETIEN DU MOBILIER, MACHINES	209'400.00	68'500.00	32.7	65'229.36	31.2
1'328'999.90	1'541'200.00	3161 LOYERS	1'578'400.00	37'200.00	2.4	249'400.10	15.8
11'002.15	16'300.00	3186 ASSURANCES RC, ECA, CHOSES, ETC.	18'300.00	2'000.00	10.9	7'297.85	39.9
405'207.35	450'900.00	315101 ENTRETIEN DES LOCAUX	504'400.00	53'500.00	10.6	99'192.65	19.7

Comptes 2024 Charges/Revenus	Budget 2025 Charges/Revenus	FONDATION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE	Budget 2026 Charges/Revenus	Ecart B. 2026 vs B. 2025		Ecart C. 2024 vs B. 2025	
TOTAL	TOTAL		TOTAL	CHF	EN%	CHF	EN%
19'218'023.48	19'974'500.00		23'161'100.00	3'186'600.00	13.76	3'943'076.52	17.02

CHARGES

324'808.52	385'400.00	FRAIS DE BUREAU-D'ADMINISTRATION	444'500.00	59'100.00	13.3	119'691.48	26.9
53'438.10	60'800.00	3101 FRAIS ADMINISTRATIFS	65'300.00	4'500.00	6.9	11'861.90	18.2
1'929.10	1'600.00	3102 LIVRES,JOURNAUX,DOCUMENTATION,ANNONCES	1'300.00	-300.00	-23.1	-629.10	-48.4
221'728.11	222'800.00	3182 FRAIS TELEPHONES ET INFORMATIQUES	269'000.00	46'200.00	17.2	47'271.89	17.6
46'747.43	98'400.00	3185 HONORAIRES ET FRAIS D'EXPERTISE	106'900.00	8'500.00	8.0	60'152.57	56.3
880.00	1'800.00	3193 COTISATIONS INSTITUTIONS DROIT PRIVE	2'000.00	200.00	10.0	1'120.00	56.0
85.78	.00	3302 DIFFERENCE DE CAISSE	.00	.00		-85.78	
450'834.74	392'300.00	INVESTISSEMENT-MATERIEL ET FRAIS DIVERS	460'000.00	67'700.00	14.7	9'165.26	2.0
225'339.74	179'500.00	3111 ACQUISITIONS NOUVELLES	214'400.00	34'900.00	16.3	-10'939.74	-5.1
129'584.16	129'500.00	3116 EQUIPEMENT ET MATERIEL SPECIALISE, SORTIES	143'200.00	13'700.00	9.6	13'615.84	9.5
2'465.85	3'700.00	3170 FRAIS D'ENTRETIEN DU BUS	6'000.00	2'300.00	38.3	3'534.15	58.9
26'898.00	.00	3188 FRAIS DE TRANSPORT	5'500.00	5'500.00	100.0	-21'398.00	-389.1
28'649.40	36'800.00	3199 FRAIS DIVERS	34'800.00	-2'000.00	-5.7	6'150.60	17.7
37'897.59	42'800.00	3116.01 PHARMACIE, LANGES ET LINGE DE MAISON	56'100.00	13'300.00	23.7	18'202.41	32.4
303'174.22	.00	ACQUISITIONS AVEC DON LOTERIE ROMANDE	.00	.00		-303'174.22	
303'174.22	.00	3111.01 ACQUISITIONS AVEC DON LOTERIE ROMANDE	.00	.00		-303'174.22	
.00	22'200.00	AMORTISSEMENT	19'800.00	-2'400.00		19'800.00	
.00	22'200.00	3310 AMORTISSEMENTS	19'800.00	-2'400.00	-12.1	19'800.00	100.0
1'682'717.91	1'899'200.00	ACHATS PRODUITS ALIMENTAIRES	2'114'300.00	215'100.00	10.2	431'582.09	20.4
1'682'717.91	1'899'200.00	3131 ACHATS DE PRODUITS ALIMENTAIRES	2'114'300.00	215'100.00	10.2	431'582.09	20.4
2'271.33	4'700.00	CHARGES FINANCIERES	5'000.00	300.00	6.0	2'728.67	54.6
2'271.33	4'700.00	3183 INTERETS ET FRAIS BANCAIRES	5'000.00	300.00	6.0	2'728.67	54.6
159'141.95	171'000.00	OUTSOURCING	232'100.00	61'100.00	26.3	72'958.05	31.4
159'141.95	171'000.00	3520 OUTSOURCING	232'100.00	61'100.00	26.3	72'958.05	31.4

Comptes 2024	Budget 2025	FONDATION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE	Budget 2026	Ecart B. 2026 vs B. 2025		Ecart C. 2024 vs B. 2025	
Charges/Revenus	Charges/Revenus		Charges/Revenus	CHF	EN%	CHF	EN%
TOTAL	TOTAL		TOTAL				
19'218'023.48	19'974'500.00		23'161'100.00	3'186'600.00	13.76	3'943'076.52	17.02

REVENUS

8'137'503.74	8'907'400.00	FINANCEMENT A CHARGE DES PARENTS	9'948'700.00	1'041'300.00	10.5	1'811'196.26	18.2
7'106'501.05	7'418'200.00	4332 FINANCES D'ECOLAGE A CHARGE DES PARENTS	8'349'200.00	931'000.00	11.2	1'242'698.95	14.9
17'897.19	.00	4333 FRAIS PRE-INSCRIPTIONS	.00	.00		-17'897.19	
1'013'105.50	1'489'200.00	433201 REPAS A CHARGE DES PARENTS	1'599'500.00	110'300.00	6.9	586'394.50	36.7
376'124.40	7'000.00	REMBOURSESSEMENTS DIVERS	12'500.00	5'500.00	44.0	-363'624.40	-2'909.0
376'124.40	7'000.00	4360 REMBOURSEMENT DE TIERS / VENTES DIVERSES	12'500.00	5'500.00	44.0	-363'624.40	-2'909.0
4'394'794.40	4'174'300.00	SUBVENTIONS FAJE/OFAS	4'807'200.00	632'900.00	13.2	412'405.60	8.6
3'483'516.00	3'683'300.00	4512 SUBVENTIONS FAJE	4'372'000.00	688'700.00	15.8	888'484.00	20.3
83'819.00	.00	4515 CORR.SUBV.FAJE ANNEE PRECEDENTE	.00	.00		-83'819.00	
15'000.00	25'000.00	4516 SUBVENTION FAJE CCT	20'000.00	-5'000.00	-25.0	5'000.00	25.0
156'950.00	5'000.00	4517 SUBVENTION FAJE AIDE A LA PIERRE	116'100.00	111'100.00	95.7	-40'850.00	-35.2
514'520.00	125'000.00	4512.01 SUBVENTIONS FAJE AIDE AU DEMARAGE	113'100.00	-11'900.00	-10.5	-401'420.00	-354.9
140'989.40	336'000.00	4512.02 SUBVENTIONS OFAS	186'000.00	-150'000.00	-80.6	45'010.60	24.2
489'578.75	544'300.00	MANDAT DE GESTION STRUCTURES PAUDEX /BELMONT	751'400.00	207'100.00	27.6	261'821.25	34.8
233'670.00	226'000.00	4520 PARTICIPATION DE PAUDEX AUX CHARGES DE	248'000.00	22'000.00	8.9	14'330.00	5.8
196'640.00	228'300.00	452001 PARTICIPATION BELMONT AUX CHARGES FJE	413'400.00	185'100.00	44.8	216'780.00	52.4
59'268.75	90'000.00	452002 PARTICIPATION PPBL AU BIP	90'000.00	.00	0	30'731.25	34.1
5'515'737.37	6'341'500.00	SUBVENTIONS DES COMMUNES	7'641'300.00	1'299'800.00	17.0	2'125'562.63	27.8
4'633'532.26	5'376'300.00	4522 SUBVENTION COMMUNE DE PULLY	6'027'900.00	651'600.00	10.8	1'394'367.74	23.1
588'829.06	635'400.00	4522.01 SUBVENTION COMMUNE DE PAUDEX	661'400.00	26'000.00	3.9	72'570.94	11.0
293'376.05	329'800.00	4522.02 SUBVENTION COMMUNE DE BELMONT	952'000.00	622'200.00	65.4	658'623.95	69.2
.00	.00	PROD. ET DON	.00	.00		.00	
.00	.00	4800 PRELEVEMENT S/FONDS LOTERIE ROMANDE	.00	.00		.00	
304'284.82	.00	AUTRES PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS	.00	.00		-304'284.82	
304'284.82	.00	4659 DON LOTERIE ROMANDE	.00	.00		-304'284.82	

3. REPARTITION PAR NATURE – EVOLUTION DES CHARGES ET REVENUS

BUDGET CONSOLIDE 2025 vs BUDGET CONSOLIDE 2026

REPARTITION DES CHARGES PAR NATURE	COMPTE S 2024	BUDGET 2025	BUDGET 2026	COMPTE S 2024	BUDGET 2025	BUDGET 2026	ECART B.2026 vs B.2025
	%	%	%	CHF	CHF	CHF	CHF
CHARGES DU PERSONNEL (y compris charges sociales et remb. de traitement)	74.6	74.5	75.5	14'344'319.57	14'882'700.00	17'484'400.00	2'601'700.00
FRAIS DE LOCAUX (y compris eau, électr. + ass. RC, ECA)	10.2	11.1	10.4	1'950'755.24	2'217'000.00	2'401'000.00	184'000.00
FRAIS DE BUREAU-D'ADMINISTRATION	1.7	1.9	1.9	324'808.52	385'400.00	444'500.00	59'100.00
INVESTISSEMENT-MATERIEL ET FRAIS DIVERS	2.3	2.0	2.0	450'834.74	392'300.00	460'000.00	67'700.00
ACQUISITIONS AVEC DON LOTERIE ROMANDE	1.6	0.0	0.0	303'174.22	0.00	0.00	0.00
AMORTISSEMENT	0.0	0.1	0.1	0.00	22'200.00	19'800.00	-2'400.00
ACHATS PRODUITS ALIMENTAIRES	8.8	9.5	9.1	1'682'717.91	1'899'200.00	2'114'300.00	215'100.00
CHARGES FINANCIERES	0.0	0.0	0.0	2'271.33	4'700.00	5'000.00	300.00
OUTSOURCING	0.8	0.9	1.0	159'141.95	171'000.00	232'100.00	61'100.00
TOTAL CHARGES	100.00	100.00	100.00	19'218'023.48	19'974'500.00	23'161'100.00	3'186'600.00
REPARTITION DES REVENUS PAR NATURE	COMPTE S 2024	BUDGET 2025	BUDGET 2026	COMPTE S 2024	BUDGET 2025	BUDGET 2026	ECART B.2026 vs B.2025
	%	%	%	CHF	CHF	CHF	CHF
FINANCEMENT A CHARGE DES PARENTS	42.3	44.6	43.0	8'137'503.74	8'907'400.00	9'948'700.00	1'041'300.00
REMBOURSEMENTS DIVERS	2.0	0.0	0.1	376'124.40	7'000.00	12'500.00	5'500.00
SUBVENTIONS FAJE/OFAS	22.9	20.9	20.8	4'394'794.40	4'174'300.00	4'807'200.00	632'900.00
MANDAT DE GESTION STRUCTURES PADEX / BELMONT /RESEAU PPBL	2.5	2.7	3.2	489'578.75	544'300.00	751'400.00	207'100.00
SUBVENTIONS DES COMMUNES	28.7	31.7	33.0	5'515'737.37	6'341'500.00	7'641'300.00	1'299'800.00
PROD. ET DON	0.0	0.0	0.0	0.00	0.00	0.00	0.00
AUTRES PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS	1.6	0.0	0.0	304'284.82	0.00	0.00	0.00
TOTAL REVENUS	100.00	100.00	100.00	19'218'023.48	19'974'500.00	23'161'100.00	3'186'600.00

4. ANALYSE DES PRINCIPAUX ECARTS (Budget 2026 vs Budget 2025)

CHARGES DU PERSONNEL

Ecart budget 2026 vs budget 2025 de CHF + 2'601'700.-

L'augmentation de la masse salariale provient essentiellement des nouveaux postes dus à l'augmentation de l'offre et de la reprise des structures préscolaires de Belmont. Une annuité et une indexation de 0.1% a été inclue dans ce budget.

ECART B. 2026 vs B. 2025

SECTEUR	PERSONNEL FIXE (3011)	PERSONNEL OCCASIONNEL (3012)	PERSONNEL DE MAISON (3013)	AILA (301204 - 436004)	S-TOTAL	Remarques
ACCUEIL PRESCOLAIRE	CHF +1'328'300.-	CHF +158'400.-	CHF +77'600.-		CHF +1'581'600.-	-> Structures préscolaires de Belmont (CHF 1'410'900.-) -> Ajustement remplacements congé maternité + formation esede+ personne intérimaire (CHF 17'300.-)
ACCUEIL PARASCOLAIRE	CHF +327'400.-	CHF +31'500.-	CHF -16'600.-		CHF +342'300.-	-> L'APEMS La Parenthèse augmente son offre de 12 places -> UAPE de Belmont augmente son offre de 6 places -> Direction unique UAPE Les Copain d'abord+ UAPE La Bulle -> Ajustements remplacements et adjointes
AILA				CHF +150'600.- CHF -127'800.-	CHF +22'800.-	-> Personnel AILA
ADMINISTRATION	CHF +119'000.-	CHF /	CHF /		CHF +119'000.-	-> Adaptation effectif selon augm. places et-collab. sous gestion
S-TOTAL	CHF +1'774'700.-	CHF +189'900.-	CHF +61'000.-	CHF +22'800.-	CHF +2'065'700.-	

SECTEUR	PERSONNEL FIXE (3011)	PERSONNEL OCCASIONNEL (3012)	PERSONNEL DE MAISON (3013)	AILA (301204 - 436004)	S-TOTAL	Remarques
PERSONNEL MAINTENANCE ET LOGISTIQUE					CHF +29'000.-	-> Adaptation effectif vs nombres structures sous gestion (CHF 20'000.- concerne Belmont)
CHARGES PATRONALES					CHF +474'400.-	-> Augmentation masse salariale -> Provision s/taux assurance (marché public)
FRAIS DE FORMATION					CHF +32'600.-	-> Nouvelles structures (CHF 23'500.- concerne BELMONT)
TOTAL					CHF + 2'601'700.-	

FRAIS DE LOCAUX

Etat budget 2026 vs budget 2025 de CHF + 184'000.-

L'augmentation de ce poste est principalement engendrée par l'ajout des deux structures de préscolaire de Belmont.

SECTEUR	LOYERS (3161)	Remarques
ACCUEIL PRESCOLAIRE	CHF +94'500.-	->Ajout des structures préscolaires de Belmont (+99'400.-) ->Augmentation Loyer Canopée ->Ajustements divers -> Espace stockage et salle conférence (en remplacement Guillemin 9+ Grange)
ACCUEIL PARASCOLAIRE	CHF -60'100.-	->Ajustement du loyer de l'UAPE de Belmont (-71'000.-) -> Espace stockage et salle conférence (en remplacement Guillemin 9+ Grange)
ADMINISTRATION	CHF +2'800-	->Ajustement hausse indexation loyer
S-TOTAL	CHF+ 37'200.-	
EAU-ELECTR.CHAUFF. (3120)	CHF +22'800.-	->Ajout des structures préscolaires de Belmont (+12'900.-) ->Adaptation des charges de la Bulle non prises en compte sur les précédentes années
ENTRETIEN MOBILIER (3151)	CHF +68'500.-	->Ajout des structures préscolaires de Belmont (+38'900.-) ->Travaux UAPE Belmont (+13'000.-) ->Travaux d'entretien diverses structures
ENTRETIEN DES LOCAUX (3151.01)	CHF +53'500.-	->Ajout des structures préscolaires de Belmont (+55'100.-)
ASSURANCES, RC, ECA (3186)	CHF +2'000.-	->Ajout des structures préscolaires de Belmont
TOTAL	CHF + 184'000.-	

FRAIS DE BUREAU –D'ADMINISTRATION

Ecart budget 2026 vs budget 2025 CHF +59'100.-

L'écart principal provient des comptes 3182 « frais téléphones et informatiques » en lien avec l'ajout des structures préscolaires de Belmont et d'ajustements divers sur l'ensemble des structures. Il s'agit d'un support IT via un prestataire externe. Il concerne l'amélioration au niveau des outils collaboratifs. Nous avons également provisionné des licences pour la GTA sur ABACUS.

INVESTISSEMENTS – MATERIEL ET FRAIS DIVERS

Ecart budget 2026 vs budget 2025 CHF +67'700.-

L'écart principal provient des comptes 3111 « Acquisitions nouvelles », 3116 « Equipement et matériel spécialisé, sorties » et 311601 « Pharmacie, langes et linge de maison » en lien avec l'ajout des structures préscolaire de Belmont (42'300.-). Un budget lié au matériel SST a été pris en compte. Pour le reste, des ajustements ont été effectués afin de tenir compte des besoins pour des travaux d'entretien et achats de lave-vaisselle professionnels.

ACHATS PRODUITS ALIMENTAIRES

Ecart budget 2026 vs budget 2025 CHF +215'100.-

L'écart provient l'ajout des structures préscolaire de Belmont. Une adaptation des quantités en fonction des enfants accueillis a également été pris en compte notamment à l'APEMS Le Cube, l'APEMS La Parenthèse, l'APEMS de Jules Loth et l'UAPE de Belmont.

OUTSOURCING

Ecart budget 2026 vs budget 2025 CHF +61'100.-

Ce compte regroupe les deux services qui nous sont facturés par la Ville de Pully pour leur support. L'écart provient en grande partie de l'augmentation du budget SSI. Il y a une nette augmentation en raison du changement complet des infrastructures serveurs de la Ville de Pully vieilles de plus de 10 ans, ainsi que du remplacement des versions Microsoft Exchange et Office. Un effort particulier est également fait en matière de renforcement de la sécurité.

BUDGET 2025

BUDGET 2026

Informatique	CHF 121'000.00	CHF 171'100.00
Finances	CHF 50'000.00	CHF 55'000.00
Total	CHF 171'100.00	CHF 232'100.00

FINANCEMENT A CHARGE DES PARENTS

Ecart Budget 2026 vs budget 2025 CHF +1'041'300.- (+ CHF 931'000 écolage/ + CHF 110'300 repas)

L'écart provient principalement de l'ajout des structures préscolaire de Belmont (+CHF 818'000). Un ajustement aura été fait sur d'autres structures tenant compte des évolutions et spécificités. La tendance issue du logiciel de facturation KIBE a été prise en considération.

SUBVENTIONS FAJE/OFAS

Ecart budget 2026 vs budget 2025 CHF +632'900.-

A titre de rappel, la FAJE subventionne la masse salariale y compris les charges patronales du personnel éducatif d'après un taux de subventionnement fixe chaque année. Au cours des dernières années, ce taux est passé de 22% en 2016, à 25% en 2017, à 26% en 2018. En 2019, il a connu encore une hausse de 4 points passant ainsi à 30%. En 2023, le taux est passé à 32.5% et en 2025 à 32.75%. Le taux pour l'année 2026 reste identique à 2025. A noter que dans le cadre de l'ouverture de places supplémentaires, une aide au démarrage de la part de la FAJE et de l'OFAS ont été portées au budget. Des travaux réglementés sont également nécessaires et ont été reportés dans la catégorie de subvention d'aide à la pierre.

	BUDGET 2026	BUDGET 2025	Comptes 2024
SUBVENTION FAJE	CHF 4'372'000.-	CHF 3'683'300.-	CHF 3'483'516.-
SUBVENTION AIDE AU DEMARRAGE	CHF 113'100.-	CHF 125'000.-	CHF 514'520.-
SUBVENTION FAJE AIDE A LA PIERRE	CHF 116'100.-	CHF 5'000.-	CHF 156'950.-
SUBVENTION FAJE CCT	CHF 20'000.-	CHF 25'000.-	CHF 15'000.-
SUBVENTION OFAS	CHF 186'000.-	CHF 336'000.-	CHF 140'989.40
Total	CHF 4'807'200.-	CHF 4'174'300.-	CHF 4'310'975.40

MANDAT DE GESTION

Ecart budget 2026 vs budget 2025 CHF +207'100.-

Avec la reprise de gestion des structures préscolaires de la commune de Belmont, le calcul du mandat de gestion a été mis à jour, en fonction du nombre de places et collaborateurs sous gestion. Une marge a également été calculée pour un accompagnement spécifique qui sort du mandat de gestion « standard ».

Ajustement également de la participation de Paudex avec les charges projetées.

SUBVENTION DES COMMUNES

L'évolution des subventions que les communes de Pully, Paudex et Belmonit doivent prendre en charge est directement liée aux charges et revenus de la Fondation et de ses structures. En effet, les communes viennent couvrir en fin d'année le déficit budgétaire existant. L'augmentation de la subvention évolue selon le nombre de places offertes.

Subvention Ville de Pully : compte 4522

Ecart budget 2026 vs budget 2025 CHF +651'600.-

SECTEUR	ECART B. 2026 vs B. 2025	Remarques
ACCUEIL PRESCOLAIRE	CHF +343'500.-	- Remplacements formation ESEDE+ congés maternité - Aides financières terminées pour le P'tit Loft
ACCUEIL PARASCOLAIRE	CHF +292'100.-	- Direction unique - Remplacements formation ESEDE+ congés maternité - Aides financières terminées
ADMINISTRATION	CHF +16'000.-	- Augm. outsourcing IT - Heures dédiées projets (CVE Gulemin, Darvel...)
TOTAL	CHF +651'600.-	

Subvention Commune de Paudex : compte 4522.01

Ecart budget 2026 vs budget 2025 CHF +26'000.-

SECTEUR	ECART B. 2026 vs B. 2025	Remarques
ACCUEIL PRESCOLAIRE	CHF +25'000.-	Congé maternité et formations esede
ACCUEIL PARASCOLAIRE	CHF +1'000.-	ràs
TOTAL	CHF +26'000.-	

Subvention Commune de Belmont : compte 4522.02

Ecart budget 2026 vs budget 2025 CHF +622'200.-

SECTEUR	ECART B. 2026 vs B. 2025	Remarques
ACCUEIL PRESCOLAIRE	CHF +615'900.-	Ajout des structures préscolaire de Belmont
ACCUEIL PARASCOLAIRE	CHF +6'300.-	Ajustement du budget
TOTAL	CHF +622'200.-	

5. LISTE DES ANNEXES

- Budget 2026 par structure et par nature



Conseil communal de la Ville de Pully

Rapport de la sous-commission DTSI à la CoFin

Préavis N° 25 - 2025 - Budget de l'année 2026

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres de la Commission des finances,

Composition de la Sous-commission DTSI : Madame Claudia Gämperle (Les Vert-e-s), messieurs Paul-Emile Marchand (PS) et de Michel Godart (UP) (rapporteur).

La Sous-commission s'est réunie le 28 octobre 2025 et a soigneusement examiné le budget 2026 relatif à la DTSI. Nos questions ont été envoyé au Municipal Monsieur Marc Zolliker et à son chef de service Monsieur Thierry Lassueur qui nous ont répondu de la manière suivante :

Questions d'ordre général :

Pourrions-nous, s'il vous plaît, avoir comme en 2024 une liste (tableau) des différents amortissements ainsi que des divers fonds en cours concernant la DTSI ?

[Voir annexe 1](#)

En préambule, la sous-commission remarque une forte augmentation des amortissements, vraisemblablement due à la clôture de divers gros chantiers ainsi que ceux des véhicules.

En général, nous constatons une diminution des quantités de déchets collectés malgré une augmentation de la population. Pourquoi ?

Globalement, le volume des déchets a diminué de 0,18 % entre 2023 et 2024. Cette tendance inclut une réduction du volume des déchets issus du tri sélectif, mais présente toutefois une augmentation du volume des ordures ménagères. Plusieurs facteurs externes peuvent également expliquer des variations de volumes de déchets sur une période, tels que la conjoncture économique, le niveau de confiance de la population, la situation géopolitique, les modes d'emballage et recherche de réduction de poids des produits.

410.3040.02 / page 23 : Cotisation à la caisse de pensions occasionnels :
Pourquoi une telle augmentation par rapport au budget 2025 (+35%) et surtout par rapport au cpt 2024 ?

En 2025, nous avons un apprenti géométrien de 2ème année, il sera en 3ème année en 2026, ce qui provoque une augmentation. D'autre part, nous avons remplacé un pré stagiaire HES par un CDD d'une année (salaire un peu plus élevé), dans le but de créer un poste pour un premier emploi d'apprenti, plus profitable en termes de rendement pour la DTSC puisqu'il connaît déjà la commune plutôt qu'un jeune qui sort d'une école de maturité et qui veut commencer une HES. De plus, cela permet de garder les bons apprentis et de leur permettre de parfaire leur expérience post apprentissage. Dès lors, l'AVS augmente pour l'apprenti et le CDD, et la LPP pour le CDD seulement mais le montant du salaire est plus élevé.

410.3185 / page 23 : Honoraires & frais d'expertise

Pourquoi une telle augmentation de 11% par rapport au cpt 2024 ? À quoi correspondent ces honoraires et frais d'expertise ?

Cette augmentation s'explique principalement par le recours à des mandataires pour la renégociation d'importants contrats portant sur l'achat d'électricité et la gestion de la clientèle des SI.

430.3142 / page 25 : Entretien réseau routier

Que contrôle la police de l'Est Lausannois lors des chantiers privés ?

Les contrôles effectués par PEL ne se limitent pas aux chantiers privés actifs sur le domaine public mais comprennent également les chantiers communaux. PEL contrôle que l'entreprise sur place soit au bénéfice de toutes les autorisations administratives requises pour exécuter les travaux préalablement décrits dans le cadre de la demande de permis de fouille. La sécurité des usagers du domaine public, tant piétons que véhicules, est également inspectée. L'environnement et les conditions de travail des collaborateurs de l'entreprise sont observées afin qu'elles correspondent aux normes appliquées dans le domaine de la construction.

430.3145 / page 25 : Entretien des parcs & des zones de loisirs

Combien ces Publibikes rapportent-ils annuellement à la ville de Pully ? Ce poste augmente d'environ 21 %.

Il n'y a pas de recette associée à ce service. L'augmentation est due à un changement de prestataire et de service. Pully s'est joint à un appel d'offres publics avec d'autres communes en été 2025 afin de mettre en concurrence et revoir complètement le système, au niveau technique et tarifaire.

431.3154 / page 26 : Entretien machines, matériel d'exploitation

Augmentation de 38 % par rapport au cpt 2024 : pourquoi ?

Le budget 2026 est maintenu à un niveau équivalent à celui prévu en 2025. Cette stabilité du budget par rapport à 2025 permet d'assurer la pérennité du matériel d'exploitation et d'éviter une dégradation du parc, tout en absorbant la hausse des coûts de maintenance et des pièces observée ces dernières années. Ce compte permet de garantir le maintien en bon état de fonctionnement du parc d'outillage et du matériel roulant léger, notamment : l'outillage à main, la maintenance des remorques, balayeuses, lame à neige, tondeuses et souffleuses etc..., ainsi que les contrôles sécuritaires des élingues et équipements de levage.

431.3313 / page 26 : Amortissement, machines, mobilier & véhicules

Ce poste est multiplié par plus de cinq par rapport au cpt 2024. Quels ont été ces renouvellements et acquisitions ?

Il s'agit des amortissements du préavis N° 03-2021 « renouvellements et acquisitions de véhicules ». Pour le compte 431.3313, cela concerne les 2 nouvelles balayeuses et les 2 camions pour un montant total de CHF 880'000.-, amortissement sur 5 ans maximum.

451.3189 / page 29 : Frais divers

Nous avons déjà formulé une remarque concernant ce poste en 2024. Toutefois, nous souhaiterions savoir combien coûte une poubelle et combien il en reste à changer.

Une corbeille inox d'une contenance de 110 litres, coûte près de CHF 2'600.- contre CHF 355.- pour une corbeille grillagée en acier d'une contenance de 75 litres.

En 2026, il est prévu le remplacement de 5 corbeilles inox et 2 corbeilles grillagées en acier. Réparties sur tout le territoire (bord du lac, parcs, places, rues, etc.), plus de 300 poubelles servent à la collecte des déchets des usagères et usagers de l'espace public.

460.3011 / page 30 : Traitements du personnel

Cette augmentation est-elle la conséquence de l'erreur de calcul du budget 2025 ? Pouvez-vous expliquer cette erreur de calcul, s'il vous plaît ?

En 2025, l'erreur vient du fait qu'une personne n'a été comptée que 6.5 mois au lieu de 13 mois. Il s'agit d'une erreur de saisie dans un tableau Excel.

460.3144 / page 30 : Entretien des canalisations

Aucun crédit supplémentaire n'a été demandé pour ce compte. Le solde se situe actuellement à CHF 285'000.00. Avec les curages et inspections TV en cours, celui-ci devrait se situer aux alentours de CHF 185'000.00 à la fin de l'exercice.

812.3144 / page 48 : Entretien des canalisations

À la suite de la demande de crédits supplémentaires – Préavis 22-2025, nous souhaiterions connaître la situation actuelle des charges 2025 concernant ces deux postes : 460.3144 / page 30 et 812.3144 / page 48

Les charges actuelles de ce compte sont de CHF 526'986.17 pour un montant au budget 2025 de CHF 424'200.- représentant un dépassement de CHF 102'786.17 à ce jour. Le montant du crédit supplémentaire demandé dans le Préavis N° 22-2025 s'élève à CHF 330'000.-.

822.3809 / page 50 : Attribution autres fonds de réserve

À la suite de notre question de 2024, nous avons bien compris qu'il s'agit de fonds d'égalisations; cependant, nous sommes surpris que ceux-ci soient prévu de tripler en 2026 par rapport au budget 2025. Pouvez-vous nous expliquer ?

Cela vient du fait qu'un important déficit de couverture a été enregistré au cours des exercices précédents. Ainsi, les recettes n'étaient pas suffisantes pour couvrir les charges (tarifs trop bas). Lorsque cela se produit, il est possible de répercuter cela sur les tarifs des années suivantes, mais au maximum dans un délai de 3 ans (règle

spécifique propre au domaine de l'électricité). Ce déficit a été causé par :

- Le transfert du déficit de couverture lors de la dissolution de Romande Energie Commerce (tarifs trop bas).
 - La volonté de la Municipalité de contenir autant que possible les tarifs de l'énergie à un niveau acceptable lors des fortes hausses du prix de l'énergie sur le marché en 2023 et 2024 (risque de pénurie).
 - Une diminution de l'énergie fournie aux clients.
- Ainsi, la situation s'étant améliorée sur le marché de l'énergie, la Municipalité profite de rattraper une partie de son déficit sur l'année 2026.

823.3114 / page 50 : Achat machines, matériel d'exploitation

De quelles machines s'agit-il ? Ce poste augmente d'environ 9 %.

Ce compte englobe les coûts liés à l'achat et à l'entretien du petit outillage, de l'équipement des collaborateurs ainsi que du matériel électrique mis à disposition des manifestations communales. L'augmentation du nombre et de la taille des manifestations, telles que le Pully Live Festival, nécessite l'achat de matériel électrique supplémentaire, comme des tableaux, des câbles, etc.

823.3123.02 / page 50 : Reprise des pertes en ligne

Comment ces importantes pertes en ligne pourraient-elles être atténuées ?

Les pertes sont liées principalement à l'échauffement des câbles et composantes électriques (notamment fusibles dans les armoires électriques) du réseau électrique. Cet échauffement est un phénomène physique (échauffement d'un câble lorsqu'il est traversé par un courant électrique) qui peut difficilement être atténué. Un entretien adéquat et le bon dimensionnement du réseau sont nécessaires afin de limiter les pertes.

823.3185 / page 51 : Honoraires et frais d'expertises

Pourquoi une augmentation de 43,7 % par rapport au cpt 2024 ?

Le compte 823.3185 comprend des réserves pour des appuis externes, notamment lorsque des travaux nécessitent de la main d'œuvre supplémentaire (ex : tirage important, plusieurs chantiers en parallèle) et pour un appui lié aux modifications législatives nombreuses et importantes dans le domaine de l'électricité (Loi sur l'électricité, ouverture du marché, contrôles OIBT obligatoires...). En 2025, nous remarquons une augmentation des contrôles de matériel dû à l'augmentation des manifestations. En 2024, il n'avait pas été nécessaire de recourir à des aides externes (nb : en 2014, CHF 72'959.45 dépensés sur un budget de CHF 111'000.00).

823.4351.01 / page 51 : Recettes de timbre (niveau1 à 7)

Pourquoi une telle diminution budgétée par rapport au cpt 2024, de plus de 19 % ?

Cela est principalement lié à la nouvelle obligation légale introduite en 2026, de financer les prestations liées aux compteurs par une taxe affectée (cf. nouveau compte 823.4351.00). Pour le reste, les variations d'une année sur l'autre sont liées à la méthode de calcul des tarifs de l'électricité. Les tarifs de l'électricité doivent être recalculés chaque année, sur la base des coûts de l'année précédente (obligation légale).

STEP – 471.3132.00 / page 85 : Fournitures pour analyses

Pourquoi ce poste est-il plus que doublé par rapport au cpt 2024 ?

Les analyses qui étaient réalisées, auparavant, et de manière traditionnelle, par la laborantine sont maintenant réalisées par un ouvrier d'exploitation avec des kits rapides. Ceux-ci sont plus simples d'utilisation mais aussi plus chers.

La Sous-commission remercie la direction de la DTSI et son chef de service pour sa disponibilité et la qualité de ses réponses qui nous ont donné entières satisfaction.

La Sous-commission propose à la Commission des finances d'accepter le Budget 2026 de la DTSI tel qu'élaboré.

Pour le groupe de travail
Mme Claudia Gämperle – Paul Emile Marchand
Michel Godart rapporteur



Pully, le 7 novembre 2025



VILLE DE
pully
Direction des travaux et des services industriels
Ch. de la Damataire 13 - CP 63 - 1009 Pully

SUIVI DES PREAVIS ET CREDIT D'ETUDES DTSI

NBy/04.11.2025

Préavis n°	Titre	Crédit demandé	Remarques
02-2017	Contrôle de l'évacuation des eaux des biens-fonds pour la période 2016-2021	1'500'000.00	Ouvert
07-2017	Av. C. F. Ramuz - Travaux de remplacement de la conduite d'eau potable, de mise en conformité du réseau d'évacuation des eaux et réfection de la chaussée	980'000.00	Communication au CC du 5 juin 2019
08-2017	Renouvellement du réseau de drainage en surface - dans le Bois de la Chenaula	200'000.00	Communication au CC du 25 septembre 2019
10-2017	Chemins du Val d'Or et du Coteau - Renouvellement des conduites industrielles - mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux - réfection de la chaussée - création d'une liaison de mobilité douce et aménagements paysagers	1'370'000.00	Communication au CC du 9 décembre 2020
17-2017	Chemins du Préau et des Osches, avenues C. F. Ramuz et des Collèges - Mise en séparatif du réseau d'assainissement, renouvellement des conduites industrielles et réaménagements routiers et urbains - Collèges Principal, Jules Loth et Pierre d'Arvel - Mise en conformité des installations d'évacuation des eaux claires et des eaux usées	4'711'000.00	Communication au CC du 23 mars 2022
21-2017	Av. de Villardin, ch. de la Joliette (Sud), ch. de Somais, Chamblanches, Osches, Tilleuls et Verney - Aménagements routiers, renouvellement des conduites industrielles et des collecteurs d'évacuation des eaux - Crédit complémentaire	890'000.00	Communication au CC du 4 décembre 2019
06-2018	Chemins de la Métairie et du Pont du Diable - Mise en séparatif du réseau d'assainissement, renouvellement des conduites industrielles et réaménagements routiers et urbains	3'588'000.00	Communication au CC du 23 novembre 2022
07-2018	Mesures d'assainissement du bruit routier	1'410'000.00	Ouvert
08-2018	Conservation des ouvrages d'art - Phase 2	900'000.00	Communication au CC du 8 décembre 2021
13-2018	Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) - Etape 1	4'635'000.00	Ouvert
01-2019	Projet partiel 8 du réseau des axes forts de transports publics (PP8) : réaménagement de l'av. de Lavaux, de l'av. du Tirage, du ch. des Roches, du ch. de la Clergère et d'une partie de l'av. de Rochettaz - Crédit d'étude du projet d'ouvrage	2'793'000.00	Ouvert

02-2019	Chemins des Vignes et du Pré de la Tour	4'793'000.00	Communication au CC du 6 décembre 2023
03-2019	Quartier des Boverattes - Chemins de Rennier, des Boverattes, de Leisis, de la Reine Berthe, de Clair Matin, du Viaduc et du Caudoz - Renouvellement et renforcement des infrastructures de la Ville de Pully, mise en séparatif et aménagements routiers	3'430'000.00	Communication au CC du 7 décembre 2022
09-2019	Adoption du plan de quartier « Roches-Rochettaz » et renouvellement des infrastructures de l'impasse du ch. des Roches	870'000.00	Ouvert
10-2019	Travaux d'urgence aux avenues Général Guisan et de la Tour Haldimand - Remplacement complet du réseau d'assainissement, renouvellement du réseau d'eau potable, renforcement du réseau électrique basse tension et assainissement du bruit routier	1'327'000.00	Communication au CC du 23 novembre 2022
10-2020	Réhabilitation de la station d'épuration de Pully - Demande de crédit pour les études d'avant-projet	1'570'000.00	Ouvert
11-2020	Rue de la Poste et av. Samson Reymondin - Réaménagement de l'espace public, mise en séparatif, renouvellement et renforcement des infrastructures de la Ville de Pully	9'370'000.00	Ouvert
16-2020	Requalification du ch. du Ruisselet - Aménagements routiers, mise en séparatif, renouvellement des conduites industrielles et création de servitudes de passage public au ch. du Ruisselet	870'000.00	Ouvert
18-2020	Construction d'un réseau de télécommunication à fibre FTTH – optique, travaux sur le domaine public	2'800'000.00	Ouvert
02-2021	Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) - Etape 2	2'600'000.00	Ouvert
08-2021	Construction d'un giratoire à l'intersection entre l'av. de Lavaux et le ch. des Roches	175'000.00	Communication au CC du 13 avril 2022
09-2021	Entretien des ouvrages d'art - Période 2021-2024	2'000'000.00	Ouvert
19-2021	Sécurisation des piétons sur le ch.de Rennier entre les av. des Alpes et de l'Avenir – Création de trottoirs, construction de murs de soutènement et amélioration de l'aménagement routier dans le secteur	1'130'000.00	Ouvert
02-2022	STEP station d'épuration intercommunale de Pully - Remplacement du couplage chaleur force (CCF)	295'000.00	Clôturé
04-2023	Adoption des modifications du plan d'affectation « Roches-Rochettaz », aménagement d'un cheminement piétonnierentre l'impasse du ch. des Roches et l'av. de Rochettaz, mise en séparatif et renouvellement des	1'226'000.00	Refusé

	conduites industrielles		
07-2023	Ch. de Tourronde - Mise en séparatif du réseau d'assainissement, renouvellement des réseaux d'eau potable et routier et renforcement du réseau électrique basse tension	1'278'000.00	Ouvert
12-2023	Rue de la Poste et av. Samson Reymondin - Réaménagement de l'espace public, mise en séparatif, renouvellement et renforcement des infrastructures de la Ville de Pully	1'100'000.00	Ouvert
05-2024	Reconstruction de la station d'épuration de Pully - Etudes de projet	9'007'000.00	Ouvert
08-2024	Déploiement des compteurs électriques intelligents Stratégie et étape 1	1'396'000.00	Ouvert
15-2024	Rte de Chenaule, partie Sud - Renouvellement des collecteurs d'évacuation des eaux claires, extension du réseau d'électricité basse tension, réfection des infrastructures routières et transfert au domaine public communal	3'026'000.00	Ouvert
23-2024	Réaménagement de l'av. de Lavaux, de l'av. du Tirage, du ch. des Roches, du ch. de la Clégière et de la partie - Ouest de l'av. de Rochettaz : Projet partiel 8 du réseau des axes forts de transports publics (PP8) - Approbation du projet et levée des oppositions	0.00	Refusé
24-2024	Assainissement du bruit routier - Publication des décisions d'allégement conformément à l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) - Périmètre hors « Poste - Samson Reymondin » et hors « PP8 » - Levée des oppositions	0.00	Accepté
03-2025	Ch. de ChamblanDES, de Champittet, du Manoir, de Pierraz-Portay, av. C.F. Ramuz et Général Guisan - Renouvellement des conduites industrielles et de la route	7'192'000.00	Ouvert
05-2025	Adoption du plan d'affectation « Claire-Fontaine II » et de son règlement, réfection et réaménagement du pont de la Panchaude et de ses abords	3'050'000.00	Refusé

14-2025	Réfection et réaménagement du pont de la Panchaude et de ses abords	3'050'000.00	Retiré
19-2025	Reconstruction de la station d'épuration de Pully - Création de l'Association intercommunale pour la Gestion des Eaux de l'Est Lausannois « AGEEL » - Transfert des fonds de réserve et de rénovation de la station d'épuration pour la somme maximale de CHF 1'500'000.00	1'500'000.00	Accepté

Crédit d'études n°	Titre	Crédit demandé	Remarques
05-2024	Réaménagement pour la ligne de bus 48	100'000.00	Ouvert
04-2023	Réaménagement d'un carrefour à l'intersection entre l'av. de Lavaux et le ch. de la Damataire	100'000.00	Ouvert
07-2020	Impasse des Roches	50'000.00	Ouvert
20-2018	Embouchure du cours d'eau de la Vuachère	50'000.00	Ouvert



Rapport de la sous-commission DUE à la COFIN

Budget 2026 – Direction Urbanisme et Environnement

Membres de la sous-commission :
Bertrand Yersin, Jean-Robert Chavan, Roger Zimet

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la Commission des finances,

La sous-commission a attentivement examiné le budget 2026 de la DUE. Chaque membre a pu prendre connaissance des chapitres concernant la DUE et le cas échéant poser les questions qui appelaient une réponse. La plupart des questions soulevées trouvaient réponses dans les documents annexés, « Remarques et Observation ». Dès lors, ne restait qu'une seule question qui a été posée à la DUE.

Le budget de la DUE se compose de deux groupes de comptes :

Compte 42 – Urbanisme et Environnement (P. 24-25).
Compte 44 – Parcs, Promenades et Cimetières (P. 28-29)

Compte 42 :

Le budget des charges augmente de CHF 465'300 par rapport au budget 2025, soit env. + 10,94%
Le budget des revenus augmente de CHF 170'000 par rapport au budget 2025, soit env. + 38,2%
(Il est à noté que les comptes 3816 et 4342 de CHF 415'000 s'équilibrivent et figurent dans les 2 comptes)

Compte 44 :

Le budget des charges augmente de CHF 119'200 par rapport au budget 2025, soit env. + 3,97%
Le budget des revenus diminue de CHF 47'000 par rapport au budget 2025, soit env. - 72,87%
(cette diminution a fait l'objet d'une question à la DUE)

Remarques liées au personnel :

P. VII : 420.3011 : Nbre de collab/EPT identique à 2025

P. VII : 441.3011 : Nbre de collab/EPT identique à 2025

P. X : 420.3012 : Nbre de collab/ EPT identique à 2025

P. X : 441.3012 : Nbre de collab /EPT : - 1 collaborateur (apprenti)

Il n'y a dès lors pas de question liées au personnel.

Comptes sujet à questions dont les explications ont été données

Page 25

Comptes	Libellés	Questions :
420		
3311	AMORTISS OUVRAGES GENIE CIVIL ET ASSAINISSEMENT	Montant budgéte 2026 de 455'200.- au budget 2025 est de 359'700,-,augmentation de 95'500.- Les explications sont données à la page 25 (Remarques et Observations)
3329	AUTRES AMORTISS. DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	Montant budgéte 2026 de 392'400,- au budget 2025 est de 352'400,- augmentation de 40'000,- Les explications sont données à la page 25 (Remarques et Observations)
3316 contre-partie 4342	ATTRIB. FDS EQUIP. COMMUNAUTAIRES COMPENSE AVEC REVENU TAXE EPURATION	CHF 415'000 Les explications sont données à la page 25 (Remarques et Observations)
4313	EMOLUMENTS ADMINISTR.	Revenu budgéte 2026 de 200'000,- au budget 2025 est de 350'000, diminution CHF 150'000 Les explications sont données à la page 25 (Remarques et Observations)
Page 28		

441

3114	ACHAT MACHINES, MATERIEL EXPLOITATION	Montant budgéte 2026 de 140'000,- au budget 2025 est de 68'500,- Les explications sont données à la page 28 (Remarques et Observations)
3185	HONORAIRES & FRAIS D'EXPERTISE	Montant budgéte 2026 de 65'500.- au budget 2025 est de 46'000,- Les explications sont données à la page 28 (Remarques et Observations)
3313	AMORTISS. MACHINES, MOBILIER & VEHICULES	Montant budgéte 2026 de 83'500.- au budget 2025 est de 53'800,- Les explications sont données à la page 28 (Remarques et Observations)

Question posée à la DUE

4356	FACTURATION A DES TIERS	Revenus facturés budgété 2026 de 17'500.- au budget 2025 est de 64'500,-. Question posée : Quelle en est la raison ? Réponse de la DUE : la facturation prévue des prestations d'entretien du parc en 2025 n'est effectivement pas reportée au budget 2026. La convention <u>avec l'association Verte Rive</u> permettant cette facturation est encore en cours de discussion.
------	----------------------------	---

Au vue de ce que la sous-commission DUE a pu constater, et en-dehors des comptes énumérés ci-dessus, l'ensemble des comptes budgetés nous semblent équilibré et nous pouvons suggérer l'approbation de ce budget tel que présenté.

Pour la sous-commission DUE
Roger Zimet, rapporteur

Pully, le 7.11.2025